



Plan Communal de Sauvegarde  
VERSION FÉVRIER 2023

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>INTRODUCTION</b>
------------------------------	---

## **QU'EST-CE QUE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?**

OUTILS DE GESTION DES EVENEMENTS DE SECURITE CIVILE, LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DEFINIT, SOUS L'AUTORITE DU MAIRE, L'ORGANISATION PREVUE PAR LA COMMUNE POUR ASSURER :

- L'ALERTE
- L'INFORMATION
- LA PROTECTION ET LE SOUTIEN DE LA POPULATION

IL ETABLIT UN RECENSEMENT ET UNE ANALYSE DES RISQUES A L'ECHELLE DE LA COMMUNE.  
IL INTEGRE ET COMPLETE LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

SA REDACTION ET SA MISE EN PLACE SONT OBLIGATOIRES POUR LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) POUR UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI).

L'UTILITE DU PCS :

LE PCS PERMET AU MAIRE ET A SON EQUIPE DE :

- CONNAITRE LES RISQUES SUR SA COMMUNE
- DETERMINER LES MOYENS DISPONIBLES ET LES RESSOURCES EN PERSONNEL
- PREPARER LA GESTION DE CRISE

POUR QU'IL SOIT OPERATIONNEL, IL FAUT :

- QUE TOUS LES ACTEURS CONNAISSENT LE CONTENU ET LE ROLE QU'ILS DEVRONT ASSUMER,
- QU'IL SOIT SIMPLE A CONSULTER
- QU'IL SOIT FIABLE ET DONC TENU A JOUR REGULIEREMENT

## **S'ORGANISER POUR ETRE PRET**

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>FICHE SOMMAIRE VERSION 1.00</b>
	<b>SOMMAIRE</b>	<b>PAGE 1/3</b>

**Préambule :**

<b>Objet</b>	<b>N° de fiche</b>	<b>N° de page</b>
Arrêté municipal	01	<u>p.7</u>
Cadre juridique	02	<u>p.8</u>
Maj. du PCS	03	<u>p.9</u>
Modalité de déclenchement	04	<u>p.10</u>

**Chapitre 1 : le dispositif communal de crise**

<b>Objet</b>	<b>N° de fiche</b>	<b>N° de page</b>
Schéma d'alerte des responsables de la commune	I.01	<u>p.12</u>
Poste de commandement communal (PCC)	I.02	<u>p.13</u>
Fiches actions		
- Monsieur le Maire	I.03a	p.16
- Chef des opérations de secours	I.03b	p.17
Fiches réflexes		
- Secrétariat	I.03c	<u>p.18</u>
- Standard	I.03d	<u>p.19</u>
- Relation publiques	I.03e	<u>p.20</u>
- Responsable lieux publics et ERP	I.03f	<u>p.21-28</u>
- Responsable logistique	I.03g	<u>p.29</u>
- Accueil des populations	I.03g	<u>p.30</u>
- Responsable population	I.03g	<u>p.31</u>
- Responsable économie	I.03h	<u>p.32</u>
	I.03i	<u>p.32</u>
Organisation d'alerte	I.04	<u>p.34</u>
Avis à la population		
- Message inondation	I.05	<u>p.35</u>
- Message canicule	I.05	<u>p.36</u>
- Risque rupture de barrage	I.05	<u>p.37</u>
- Risque de grippe aviaire	I.05	<u>p.38</u>
- Risque de transport de matières dangereuses	I.05	<u>p.39</u>
- Risque conduite de gaz	I.05	<u>p.40</u>
Alerte de la population, sirène	I.05	<u>p.41-42</u>
Plan de prévention des risques (PPR)	I.06a	<u>p.43</u>
Stratégie opérationnelle	I.06a	
1. Plan inondation		<u>p.44-46</u>
- Cartographie crue centennale		p.47
- Cartographie débordement		p.48

- Cartographie ruissellement	I.06b	<u>p.51-53</u>
2. Plan coulée de boue	I.06c	<u>p.54-57</u>
3. Plan neige/verglas	I.06d	<u>p.58-61</u>
4. plan sécheresse	I.06e	<u>p.62</u>
5. Plan canicule	I.06f	<u>p.63</u>
6. Plan grand froid	I.06g	<u>p.64-66</u>
7. Risque pandémie	I.06h	
8. Plan particulier d'intervention Pannecières/Chaumeçon		
9. Plan intempérie Zone Est (Pize)	I.06j	<u>p.67-68</u>
10. Plan de Continuité des Activités communales (PCA)	I.06j	<u>p.65-66</u>
- Mission de la commune	I.06k	<u>p.68-87</u>
- A) Personnes responsables de la coordination		<u>p.70-73</u>
- Moyens techniques		<u>p.74</u>
- Cas de pandémie grippale		<u>p.75</u>
- Cas de pandémie coronavirus		<u>p.77-78</u>
- Cas de risque nucléaire		<u>p.79</u>
- Cas de rupture d'approvisionnement alimentaire		<u>p.80</u>
- Cas de risques attentats		<u>p.81</u>
- Cas de risques climatiques		
- Cas de risques de transport de matières dangereuses		<u>p.82-84</u> <u>p.85-86</u> <u>p.87</u>
Organisation de l'évacuation et de l'accueil de la population	I.07	<u>p.88</u>

## Chapitre 2 : Les moyens recensé

Objet	N° de fiche	N° de page
Liste de véhicules détenus par les services communaux	II.01	<u>p.90-92</u>
Liste des moyens de transports collectifs	II.02	<u>p.93</u>
Liste des matériels détenus par les services communaux	II.02	<u>p.94</u>
Liste lieux d'hébergement	II.03	<u>p.95-96</u>
Alimentation	II.03	<u>p.97-99</u>
Liste médecins et professions paramédicales		<u>p.100-104</u>
Liste des personnes ressources	II.03	
- SPV		<u>p.105</u>
- Entreprises		<u>p.106</u>
- Associations		<u>p.107-109</u>
- Associations de secourisme et sécurité civile		<u>p.110</u>
- Autres personnes		<u>p.111</u>

### **Chapitre 3 : Présentation générale de la commune et analyse du risque**

<b>Objet</b>	<b>N° de fiche</b>	<b>N° de page</b>
Contexte général	III.01	<u>p.113</u>
Identification des risques	III.02	<u>p.114</u>
Cartographies	III.03	
- PLU	III.03	<u>p.115</u>
- PPR	III.04	<u>p.116-117</u>
Alimentation en eau potable	III.05	<u>P118-119</u>
Informations relatives à la population	III.06	<u>p.120-121</u>
Annuaire d'urgence et numéros utiles		<u>p.122</u>

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 089-218902062-20230228-ADM\_11\_2023-DE



# PREAMBULE

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>FICHE : 01 VERSION 1.00</b>
	<b>ARRETE MUNICIPAL</b>	<b>PAGE 1/1</b>

**VU :**

La loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 ;  
Le Décret 2005- n°2005-1156 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;  
Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212- 1, relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

**CONSIDERANT :**

Que la commune est exposée à de nombreux risques tels que débordement de l'Yonne et du Tholon, ruissellement, coulées de boues, rupture de barrage, industriels divers, transports routiers, ferroviaires, aériens, fluviales, feux de forêts, catastrophes naturels  
Qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de JOIGNY est établi à compter du : 1<sup>er</sup> octobre 2007

**Article 2** : le plan de sauvegarde communal est consultable en Mairie

**Article 3** : le plan de sauvegarde communal fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

**Article 4** : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

À Monsieur le Préfet de l'Yonne

À Monsieur le sous-Préfet de l'Arrondissement de

Civile de l'Yonne

À Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Yonne

À Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Yonne à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

À Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

À Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Joigny

À Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de Joigny

À Monsieur le directeur de la Croix Rouge

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**LE MAIRE,**

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>CADRE JURIDIQUE</b>	<b>FICHE :</b> <b>02</b> <b>VERSION</b> <b>1.00</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

**L**oi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16 : « la direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi »

**L**oi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17 : « En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu le plan Orsec départemental ».

**C**ode Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrains ou de rochers, les avalanches et autres épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

### **Tous les plans de secours et plans d'alerte concernant la commune**

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>FICHE : 03</b>
	<b>MISE A JOUR DU PLAN</b>	<b>VERSION 1.00</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

↳ Assurer la mise à jour du P.C.S. en complétant le tableau ci-après

↳ Informer de toutes les modifications les destinataires du Plan Communal :

- Préfet
- Service de Défense et de Protection Civiles Préfecture
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Groupement de Gendarmerie de l'Yonne
- Direction Départementale de l'Équipement
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Brigade de Gendarmerie de Joigny
- Centre de Secours Principal de Joigny
- Croix Rouge Française

PAGES MODIFIEES	MODIFICATIONS APORTEES	DATE DE REALISATION

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE : 04 VERSION 1.00</b>
	<b>MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN</b>	<b>PAGE 1/1</b>

↳ Le plan communal de sauvegarde est déclenché **par le Maire, ou par son représentant désigné.**

En cas de menace ou de survenue d'un aléa sur la commune, le Maire doit alerter ses concitoyens afin qu'ils se mettent en sécurité en appliquant les mesures de sauvegarde (confinement ou regroupement en dehors de la zone à risque) définies dans le DICRIM.

Le Maire a également le devoir de les informer sur l'évolution de la situation et de les prévenir de la fin du danger.

↳ Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

▪ **De la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;**

▪ **A la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

**Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la cellule de crise municipale. Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir fiche : I.01).**



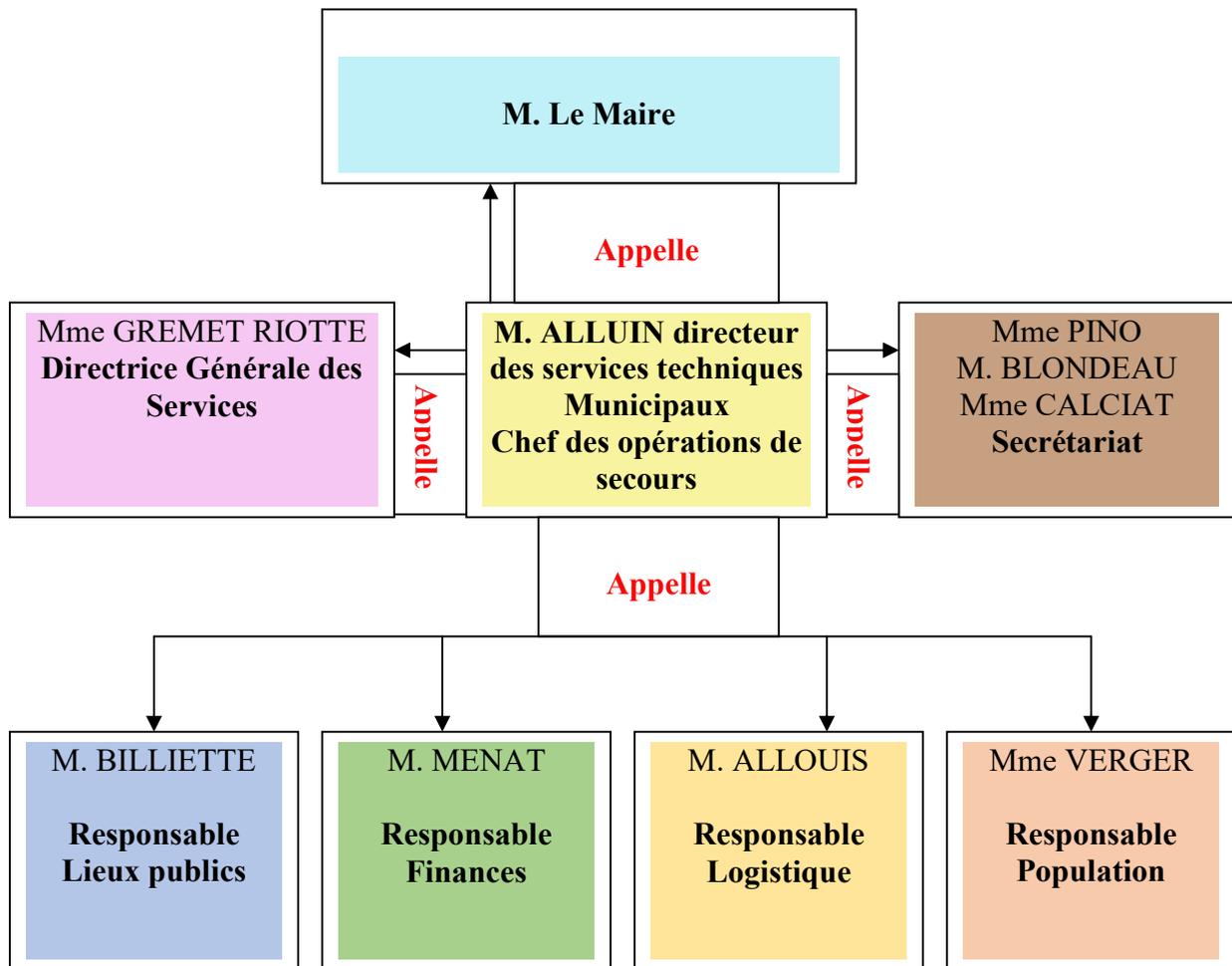
# **1<sup>ère</sup> Partie :**

## **LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE**

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.01 VERSION 1.00</b>
	<b>SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX</b>	<b>PAGE 1/1</b>

**Personnes chargées de la réception de l'alerte par la Préfecture : GALA code 89**

<b>NOMS</b>	<b>N° TELEPHONE</b>
<b>M. SORET NICOLAS</b>	<b>06.85.30.33.18</b>
<b>MME.GREMET RIOTTE HELENE</b>	<b>06.30.84.05.76</b>
<b>M.ALLUIN GUY</b>	<b>06.07.72.23.68</b>
<b>ELU ASTREINTE</b>	<b>06.07.72.23.68</b>
<b>ASTREINTE</b>	<b>06.08.95.67.08</b>
<b>ALLO MAIRIE</b>	<b>0 8000 89 306</b>



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.02</b>
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)</b>	<b>VERSION 1.00</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

Le PCC est mis en place lors de l'alerte en amont de l'évènement. Les consignes opérationnelles sont alors transmises aux élus et agents référents. Les membres du PCC se réuniront à nouveau après l'évènement pour la transmission de consignes supplémentaires, au regard de nouveaux éléments et fonction du type de l'évènement.

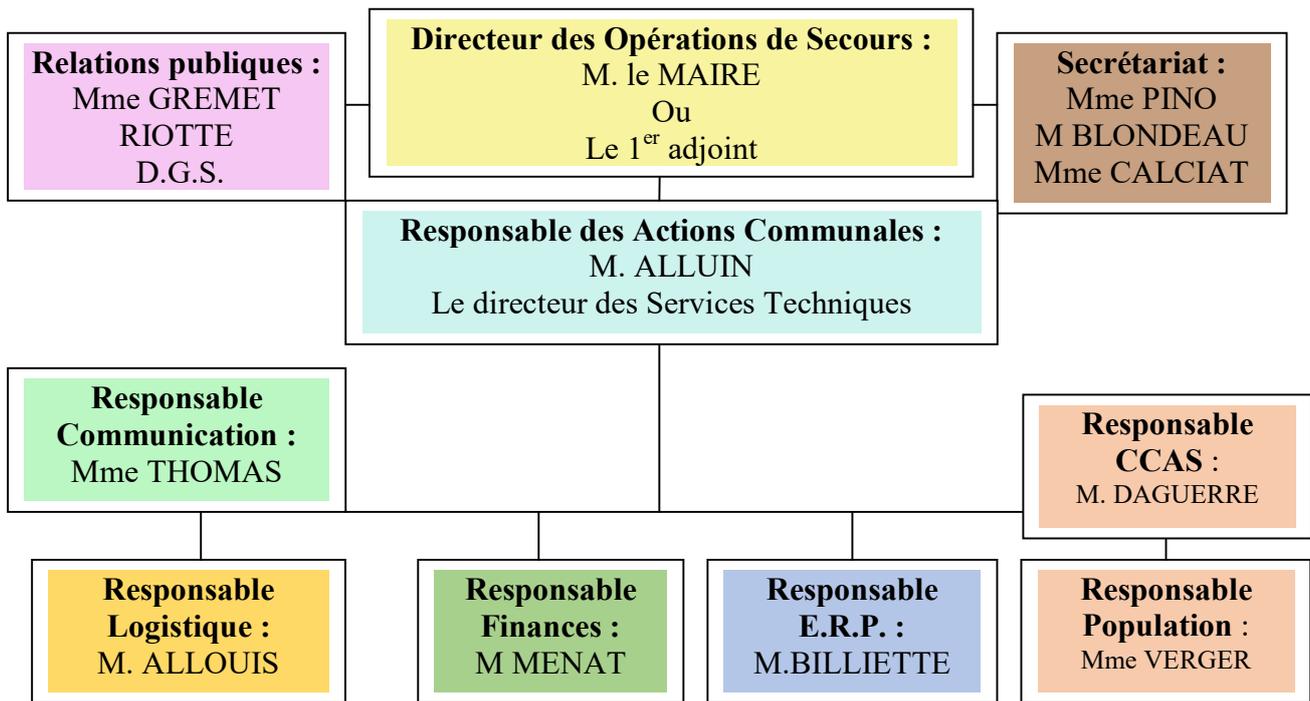
Missions :

- Identifier l'ensemble des actions à mener et les hiérarchiser selon leur degré d'urgence,
- Coordonner les actions
- Organiser la prise en charge des aspects administratifs (assurances, personnes ayant perdu tous papiers d'identités...)
- Assurer la communication post-urgence : information des familles, des médias...
- Tenir une main courante relatant l'ensemble des décisions et actions menées.

**LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL :**

**SERVICES TECHNIQUES - QUAI DE L'HOPITAL  
OU  
MAIRIE - QUAI DU 1ER DRAGONS  
OU  
ECOLE PRIMAIRE MARCEL AYME - RUE JACQUES FERRAND**

## COMPOSITION DU PCC :



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03a VERSION 1.00</b>
	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>PAGE 1/1</b>
	<b>MONSIEUR LE MAIRE</b>	

### **Identité : Mr Nicolas SORET**

Le maire est le chef des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan de secours départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas d'accident, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- ❶ Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un suraccident ne se produise.
- ❷ Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement.
- ❸ Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale.
- ❹ Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres.
- ❺ Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement des victimes ou sinistrés.
- ❻ Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- ❼ Prendre si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques.
- ❽ Se tenir informé et rendre compte au préfet de son action.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03b VERSION 1.00</b>
	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>PAGE 1/1</b>
<b>CHEF DES OPERATIONS DE SECOURS</b>		

- Identité du titulaire : M. Guy ALLUIN, directeur des services techniques

Le chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03c</b>
	<b>SECRETARIAT</b>	<b>PAGE 1/1</b>
	<b>FICHE REFLEXE</b>	

- ◆ Identité du titulaire : Agnès CALCIAT
- ◆ Identité du suppléant : Adam BLONDEAU

### **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise.
- Organise l'installation de la cellule de crise avec le Maire ou son représentant.
- Ouvre le calendrier des événements (main courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

### **Pendant la crise**

- Assure l'accueil téléphonique de la cellule de crise.
- Assure la logistique de la cellule de crise (approvisionnement en matériel, papier...).
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la cellule de crise (envoi et transmissions par mail...).
- Appuie les différents responsables de la cellule de crise en tant que de besoin.
- Tient à jour la main courante de la cellule de crise.

### **Fin de la crise**

- Transmet la fin de l'alerte
- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- Participe avec le maire à la préparation de la réunion de débriefing

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03d VERSION 1.00</b>
	<b>STANDARD</b>	<b>PAGE 1/1</b>
	<b>FICHE REFLEXE</b>	

- ◆ Identité du titulaire : Mme Annie SOLLIER
- ◆ Identité du suppléant : Mme Céline PINO

### **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte.
- Se rend à la Mairie pour activer le standard.
- Ouvre le calendrier des événements (main courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).
- Eventuellement enregistre un message d'accueil.

### **Pendant la crise**

- Assure l'accueil téléphonique de la Mairie.
- Assure la transmission des documents à la cellule de crise (envoi et transmissions des télécopies...).
- Tient à jour une main courante des appels.

### **Fin de la crise**

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise.
- Participe avec le maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE L.03<sup>e</sup> VERSION 1.00</b>
	<b>CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES</b>	<b>PAGE 1/1</b>
<b>FICHE REFLEXE</b>		

- ◆ Identité du titulaire : Mme GREMET-RIOTTE Hélène
- ◆ Identité du suppléant : Mme MINOIS Béatrice

### **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise.

### **Pendant la crise**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire.
- Assure la liaison avec les Chargés de communication des autorités.
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire.
- Assure le lien avec les centres de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent.
- Les communiqués à diffuser (population ou médias) seront réalisés par la cellule communication et validés systématiquement par le Directeur des Opérations de Secours, sauf pour le cas où le Préfet assure cette fonction.

### **Fin de la crise**

- Assure sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03f VERSION 1.00</b>
	<b>RESPONSABLE LIEUX PUBLIC ET ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLICS</b>	<b>PAGE 1/7</b>
<b>FICHE REFLEXE</b>		

- ◆ Identité du titulaire : M. BILLIETTE Jérôme
- ◆ Identité du suppléant : M. PRAINITO Jérôme

**Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise.
- Alerte et informe les gestionnaires des réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone...)

**Pendant la crise**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire.
- Transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées.
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- Informe les établissements suivants :

Lieux publics	N° téléphone
- Mairie de Joigny	- 03.86.92.48.00
- Allô mairie	- 0800.89.306
- Services Techniques Municipaux	- 03.86.92.48.04
- Cimetière de Joigny	- 03.86.62.06.90 / 06.40.57.55.24
- Pôle formation	- 09.64.41.06.80 / 06.17.77.06.19
- CCJ (Communauté de Communes du Jovinien)	- 03.86.62.47.95
- Déchetterie de Joigny	- 06.43.37.11.67 / 03.86.62.47.95
- Gendarmerie nationale	- 03.86.19.34.50
- Police municipale	- 03.86.62.09.38 / 06.13.36.49.45
- Centre de secours principal	- 03.86.19.35.20
- La poste	- 0800.00.36.31
- Agence postale de la Madeleine	- 03.86.92.90.87
- Unité territoriale de solidarité du jovinien	- 03.86.92.08.30
- Paroisse Saint-Jean	- 03.86.62.13.33
- Centre évangélique	- 09.80.65.23.17
- Mosquée de Joigny	- 06.19.75.76.32 / 07.80.48.22.79
- Agence territoriale routière	- 03.86.92.03.80
- Centre des finances publiques	- 03.86.92.47.00
- Centre Hospitalier de Joigny	- 03.86.92.33.33
- Hameau de retraite	- 03.86.92.03.66 / 03.86.92.18.76
- Résidence Prieur de la Côte d'Or	- 03.86.62.12.31

- Pôle emploi	- 09.72.72.38.49
- Office du tourisme	- 03.86.62.36.35
- Gare SNCF	- 36.35
- Domanys	- 03.86.18.09.50
- SIMAD	- 03.86.62.15.59
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	- 03.86.92.48.28
- Croix Rouge	- 03.86.92.11.60

Lieux publics / De loisirs	N° téléphone
- Salle omnisport	- 03.86.62.24.47
- Stade municipal	- 03.86.62.32.61
- Aérodrome de Beauregard	- 03.86.62.11.82
- Centre de loisirs Bois aux Cœurs	- 03.86.62.04.70
- Union Sportive Jovinienne	- 03.86.91.41.74
- Piscine intercommunale	- 03.86.62.10.98
- Camping municipal	- 03.86.62.07.55
- Médiathèque	- 03.86.91.47.52
- Bibliothèque de la Madeleine	- 03.86.62.13.19
- Conservatoire	- 03.86.62.24.14
- Cinéma Agnès Varda	- 09.67.64.24.76

Lieux publics accueillant des enfants	N° téléphone
- Crèche multi accueil les Oursons	- 03.86.62.25.19
- Crèche les Lucioles	- 03.86.62.30.00
- Garderie maternelle La Madeleine	- 03.86.62.20.72
- Ecole maternelle Saint André	- 03.86.62.00.41
- Ecole maternelle Kergomard	- 03.86.62.24.04
- Ecole Garnier (Maternelle et élémentaire)	- 03.86.62.01.60
- Ecole Saint Thérèse	- 03.86.91.48.33
- Ecole Marcel Aymé	- 03.86.62.19.50
- Ecole du Clos Muscadet	- 03.86.62.00.62
- Ecole de Saint Exupéry	- 03.86.62.01.60
- Collège Marie Noël	- 03.86.62.46.57
- Collège Saint Jacques	- 03.86.62.57.25
- Lycée Louis Davier	- 03.86.92.40.00
- E.R.E.A	- 03.86.62.07.90
- Crèche Montellon (Pépinière)	- 03.86.62.07.90
	- 03.86.63.38.94

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  RESPONSABLE LIEUX PUBLIC ET ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLICS  FICHE REFLEXE	Envoyé en préfecture le 10/03/2023	 FICHE I.03f VERSION 1.00
		Reçu en préfecture le 10/03/2023	
		ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE	PAGE 2/7

**A REMPLIR, POUR CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE  
LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR CI-APRES)**

QUESTIONNAIRE « PISCINE »  
 QUESTIONNAIRE « CAMPING »  
 QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »  
 QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »  
 QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »

- Transmettre les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire.
- Assurer l'information des responsables d'établissement.
- Gérer la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation).

**Fin de la crise**

- Met en œuvre la transmission de la fin de l'alerte.
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

COMMUNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  RESPONSABLE LIEUX PUBLIC ET E.R.P.	FICHE I.03f VERSION 1.00
---------	--	-----------------------------------

DATE:

HEURE:

1) Identification du lieu Public: *PISCINE INTERCOMMUNALE DU JOVINIEN*

2) Prénom et Nom de la personne contactée:

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin:

☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(Si possible: identité de la personne désignée: .....)

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes?

7) Combien y a-t-il d'enfants?

☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

☛ Demander au personnel de la piscine:

- De faire sortir de l'eau les personnes qui s'y trouvent
- De faire rhabiller les personnes
- De regrouper les personnes dans un endroit suffisamment grand pour les accueillir sans sortir des bâtiments

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  RESPONSABLE LIEUX PUBLIC ET E.R.P.  QUESTIONNAIRE « CAMPING »	VERSION 1.00
		PAGE 4/7

DATE:

HEURE:

1) Identification du lieu Public: *CAMPING D'EPIZY*

2) Prénom et Nom de la personne contactée:

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin:

☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(Si possible: identité de la personne désignée: .....)

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes?

7) Combien y a-t-il d'enfants?

☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  RESPONSABLE LIEUX PUBLIC ET E.R.P. QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »	1.031
		VERSION 1.00
		PAGE 5/7

DATE:

HEURE:

1) Identification du lieu Public:

2) Prénom et Nom de la personne contactée:

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin:

☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible: identité de la personne désignée: .....)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>RESPONSABLE LIEUX PUBLIC</b> <b>ET E.R.P.</b> <b>QUESTIONNAIRE</b> <b>« LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES</b> <b>ENFANTS »</b>	VERSION <b>1.00</b>
		PAGE 6/7

DATE:

HEURE:

1) Identification du lieu Public :

2) Prénom et Nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(Si possible: identité de la personne désignée: .....)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P.	
	QUESTIONNAIRE	PAGE 7/7
	« LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »	

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu Public :

2) Prénom et Nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(Si possible : identité de la personne désignée: ..... )

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	Envoyé en préfecture le 10/03/2023 Reçu en préfecture le 10/03/2023
	<b>RESPONSABLE LOGISTIQUE</b>	Publié le 10/03/2023 ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE
	<b>FICHE REFLEXE</b>	 <b>VERSION</b> <b>1.00</b>
		<b>PAGE ½</b>

- ◆ Identité du titulaire : M. Daniel ALLOUIS
- ◆ Identité du suppléant : M. Frédéric BOURDON

### **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte.
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire).
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.).

### **Pendant la crise**

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...).
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre – voir carte et fiches jointes.
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche jointe.
- Organise le transport collectif des personnes.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.
- Met en place des mesures de sécurisation (fermer les voies, mise en place de déviations...)

## **A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE**

### **Fin de la crise**

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise.
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise.
- Participe à l'aide de la réhabilitation (remise en état des voiries, des équipements et des bâtiments)
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	FIC I.0 VERS 1.00
	<b>RESPONSABLE LOGISTIQUE</b>	Reçu en préfecture le 10/03/2023 Publié le 10/03/2023 ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE S <sup>2</sup> LO 
	<b>FICHE « ACCUEIL DES POPULATIONS AU CENTRE DE RASSEMBLEMENT »</b>	PAGE 2/2

DATE/HEURE	NOM- PRENOM	ADRESSE	Téléphone	OBSERVATIONS	
			Mail	<i>SANTE</i>	<i>AUTRES</i>

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03 h VERSION 1.00</b>
	<b>RESPONSABLE POPULATION</b>	<b>PAGE 1/1</b>
	<b>FICHE REFLEXE</b>	

- ◆ Identité du titulaire : Mme VERGER Valérie
- ◆ Identité du suppléant : Mme RUFFIER Sabine
- ◆ CCAS : M. DAGUERRE Régis

#### **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise.

#### **Pendant la crise**

- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, Handicapées) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable...).
- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement.
- Assure le suivi de l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...).
- Assure le suivi de la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées.
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police.
- Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio psychologique, etc.)

### **A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE**

#### **Fin de la crise**

- Préviens toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise.
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 1.03 i VERSION 1.00</b>
	<b>RESPONSABLE FINANCES</b>	
	<b>FICHE REFLEXE</b>	<b>PAGE 1/2</b>

- ◆ Identité du titulaire : M. MENAT Dominique, Directeur des Finances
- ◆ Identité du suppléant : Mme SEVIN Coralie, Adjointe au Directeur des finances

### **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise.

### **Pendant la crise**

- Informe les commerçants – artisans – entreprises situées sur le territoire de la commune.

### **VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE**

- **Recense :**
  - Les personnels présents sur le site.
  - Les personnels en mission à l'extérieur du site.
  - Le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment).

### **A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES**

### **Fin de la crise**

- Informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise.
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	VERSION 1.00
	RESPONSABLE ECONOMIE	PAGE 2/2
<b>QUESTIONNAIRE</b> <b>« ARTISANS-COMMERÇANTS-ENTREPRISES »</b>		

DATE:

HEURE:

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et Nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(Si possible: identité de la personne désignée):

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants? *Indiquer leur âge*

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisés dans l'entreprise ?

☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	VERSION 1.00
	<b>ORGANISATION DE L'ALERTE</b>	PAGE 1/1

### L'ALERTE DES POPULATIONS

L'objectif de l'alerte est de prévenir les intervenants communaux et la population d'un phénomène dangereux et menaçant afin de favoriser les bons comportements de protection.

Une fois le Poste de Commandement Communal (PCC) constitué, il convient d'alerter le plus rapidement possible la population du danger qui menace la commune. L'alerte est déclenchée lorsque le danger est avéré et imminent.

Le Maire prend la décision d'alerter ou non la population en fonction des éléments dont il dispose pour évaluer la situation. La population entière doit être alertée lorsque la menace concerne l'ensemble du territoire communal. Une partie de la population est alertée lorsque la menace ne concerne pas l'ensemble du territoire communal (zone inondable, établissements scolaires, lieux publics)

- ❑ Alerte des membres de la cellule de crise
- ❑ Installation du Poste de Commandement Communal (PCC)
  - Services Techniques (*sauf inondation trentennale*)
  - Ou Mairie
  - Ou Ecole Élémentaire Marcel Aymé
  - Ou autre suivant localisation du risque
- ❑ Réquisition du personnel
- ❑ Mise en alerte des Services Annexes
- ❑ Déclenchement du Plan Particulier de Mise en Sécurité dans les écoles (PPMS)
- ❑ Alerte Population

#### Alerte inondation

- mise en place boîtes d'information inondation
- distribution tracts boîtes aux lettres
- véhicule sono Services Techniques Municipaux + Police Municipale
- sono en ville (avenue Gambetta, quai Leclerc, quai Ragobert, rue G. Cortel, place Jean de Joigny)
- message numéro vert
- message sur panneaux d'affichage électronique (Pont / Place Colette)
- Site Internet [www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)
- téléphone manuel

#### Alerte météo, catastrophes naturelles, coulée de boue

#### Alerte risque industriel

#### Alerte niveau 2 canicule

#### Danger grave ou imminent

#### ~Sirène

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 1.05 VERSION 1.00
	<b>ALERTE DE LA POPULATION MESSAGE INONDATION</b>	PAGE 1/3

(Message sur cassette avec sono véhicule aux Services Techniques Municipaux)

***Attention - Attention  
Avis à la population - Avis à la population***

***Le maire de Joigny Communique :***

***La rivière YONNE est en crue  
La rivière YONNE est en crue***

***Les Joviniens possédant un terrain, un bâtiment ou habitant en zone sensible sont invités à prendre toutes les dispositions en conséquence.***

***Pour connaître le niveau de la rivière, des boîtes d'informations sont réparties en ville, en particulier à l'hôtel de ville, aux services techniques municipaux et près du Pont côté quai de l'hôpital.***

***Pour tous renseignements complémentaires.***

***Mairie de Joigny tél : 03.86.92.48.00***

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Envoyé en préfecture le 10/03/2023	S <sup>2</sup> LO
		Reçu en préfecture le 10/03/2023	
		Publié le 10/03/2023	ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE
			VERSION 1.00
			PAGE 2/3

(Message sur cassette avec sono véhicule aux Services Techniques Municipaux)

***La ville de Joigny comme le reste du département subit depuis plusieurs jours de très fortes chaleurs.***

***Afin d'éviter tous risques pour votre santé :***

- ***Buvez fréquemment et abondamment.***
- ***Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique.***
- ***Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.***
- ***Passez si possible 2 à 3 heures dans un endroit frais ou climatisé.***

***Si vous avez besoin d'aide ou si vous connaissez quelqu'un qui en a besoin, contacter la mairie de Joigny au 03.86.92.48.00.***

***Il y a toujours une personne âgée, isolée qui peut-être dans une situation d'inconfort voire de danger à cause de la chaleur.***

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Envoyé en préfecture le 10/03/2023	S <sup>2</sup> LO FICHE 1.00
		Reçu en préfecture le 10/03/2023	
		ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE	VERSION 1.00
			PAGE 3/3

(Message avec sono véhicule aux Services Techniques Municipaux)

**ATTENTION - ATTENTION**  
**Avis à la population - Avis à la population**

**Le maire de Joigny communique : La préfecture nous informe que le barrage de (Pannecières ou Chaumeçon) a rompu. L'onde de submersion provoquée par la rupture du barrage va bientôt atteindre notre commune. Préparez-vous à évacuer – prenez les dispositions nécessaires pour votre habitation. Emporter couvertures, médicaments, papiers. Rendez-vous à (lieu d'hébergement)**

**N'encombrer pas le réseau téléphonique cela sera préjudiciable pour tous**

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE L.05 VERSION 1.00</b>
	<b>ALERTE DE LA POPULATION MESSAGE RISQUE GRIPPE AVIAIRE CONFINEMENT DES VOLATILES</b>	<b>PAGE 3/3</b>

(Message avec sono véhicule aux Services Techniques Municipaux)

**ATTENTION - ATTENTION**  
**Avis à la population - Avis à la population**

**Le maire de Joigny communique : La préfecture vient de nous informer qu'en raison du risque de grippe aviaire, plusieurs oiseaux migrateurs ont été découverts morts et infectés. Toute personne propriétaire de volailles et oiseaux de compagnie doit procéder au confinement. Il ne faut pas toucher les oiseaux morts ni les enfouir sans en avertir la mairie et ne pas s'en approcher sans protection.**

**Merci de votre compréhension**

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 089-218902062-20230228-ADM\_11\_2023-DE



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	
	<b>ALERTE DE LA POPULATION MESSAGE RISQUE MATIERES DANGEREUSES POLLUTION RESEAU EAU POTABLE ET PUIES INDIVIDUELS</b>	<b>VERSION 1.00</b>
		<b>PAGE 3/3</b>

(Message avec sono véhicule aux Services Techniques Municipaux)

**ATTENTION - ATTENTION**  
**Avis à la population - Avis à la population**

**Le maire de Joigny communique : La préfecture nous informe qu'en raison du risque de pollution du réseau d'eau potable et des puits, il est interdit de consommer et d'utiliser l'eau du robinet - réseau eau potable et puits individuels**

**Des bouteilles d'eau sont mises à disposition par la mairie.**

**Merci de votre compréhension**

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	
	<b>ALERTE DE LA POPULATION MESSAGE RISQUE SUR CONDUITE DE GAZ DE TRANSPORT DE GAZ HP</b>	<b>VERSION 1.00</b>  <b>PAGE 3/3</b>

(Message avec sono véhicule aux Services Techniques Municipaux)

**ATTENTION – ATTENTION**  
**Avis à la population - Avis à la population**

**Le maire de Joigny communique : La préfecture nous informe qu'en raison d'une rupture sur une canalisation de gaz, il est demandé à chacun de se préparer à évacuer.**

**Prenez des dispositions nécessaires pour votre habitation. Emportez couvertures, médicaments, papiers.**

**Interrompez tous travaux. Ne provoquez aucune étincelle, flamme ou point chaud aux alentours de la rupture.**

**Rendez-vous à (lieu d'hébergement) si nécessaire.**

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>ALERTE DE LA POPULATION SIRENE</b>	<b>VERSION 1.00</b>
			<b>PAGE 3/3</b>

- La sirène est située dans le haut du clocher de l'église st Jean.
- Un essai de la sirène est effectué tous les premiers mercredis de chaque mois à 12 h 00 par la mairie.

### **Comment reconnaître le signal ?**

La France a défini un signal unique au plan national (décret du 11 mai 1990). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute séparées par un silence de cinq secondes. Il ne peut donc pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois ou avec les déclenchements brefs utilisés par certaines communes pour l'appel des pompiers. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

### **Ce qu'il faut faire**

La mise à l'abri est la protection immédiate la plus efficace. Elle permet d'attendre dans les meilleures conditions possibles l'arrivée des secours.

Au signal, il faut :

- rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...).
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation.
- Se mettre à l'écoute de la radio : France Inter, France Info ou des radios locales.

### **Ce qu'il ne faut pas faire**

- Rester dans un véhicule.
- Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité).
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).
- Rester près des vitres.
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors.
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion).
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

La sécurité est l'affaire de chacun, il est normal de s'y préparer.

L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

Elle peut être donnée pour signaler un nuage toxique ou explosif, un risque radioactif, une menace d'agression aérienne, certains risques naturels.

### **Une seule source d'information : la radio**

Mettez-vous immédiatement à l'écoute de France Inter ou de France Info. C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes. Le cas échéant, ces informations seront également diffusées sur les radios locales.



Signal début d'alerte : son, caractéristique en 3 séquences d'une minute  
Signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b> <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE</b> <b>COMMUNALE</b> <b>PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS</b> <b>INONDATION PAR DEBORDEMENT DE L'YONNE ET RUISSELLEMENT</b> <b>DES VIGNOBLES DES COTEAUX</b>	I.06a VERSION 1.00
		PAGE 1/3

Conformément à la Loi du 30 juillet 2003, le Plan de Prévention des Risques naturels est un document de planification urbaine qui réglemente l'utilisation des sols en fonction du risque auxquels ils sont soumis.

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) permet de :

- CARTOGRAPHIER les zones exposées directement au risque d'inondation (dites « zones de danger »), en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru et les zones non directement exposées (dites « zones de précaution ») mais où des constructions pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux.
- PRESCRIRE, sur les secteurs soumis au risque d'inondation soit l'interdiction de toutes constructions, soit des règles d'urbanisme et des dispositions constructives visant à réduire la vulnérabilité des constructions existantes ou futures autorisées. De plus, sur les secteurs soumis au risque de ruissellement, prescrire des dispositions visant à réduire le risque de ruissellement à sa source.
- INFORMER, les citoyens face aux risques sur la commune.

La ville de Joigny est concernée par deux risques : inondation par débordement de l'Yonne et ruissellement des vignobles des coteaux.

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE I.06a VERSION 1.00
	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN INONDATIONS</b>	PAGE 2/3

## MESURES A METTRE EN ŒUVRE

### POUR UNE CRUE DECENNALE :

- Fermeture des accès sur le pont par les quais Leclerc et Ragobert
- Pose de 9 boîtes d'information de la crue et affichage des renseignements
- Surveillance de la crue et du site Internet :  
<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=7>
- Fermeture de l'allée de l'Yonne
- Fermeture de la baignade
- Fermeture quai du Port au Bois au niveau du restaurant Rive Gauche et rue de la Petite île accès Station d'Épuration
- Préparation parpaings et plateaux

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN INONDATIONS</b>	VERSION <b>1.00</b>
		PAGE 2/3

## MESURES A METTRE EN ŒUVRE

### POUR UNE CRUE TRENTENALE :

- Fermeture des accès sur le pont par les quais Leclerc et Ragobert
- Pose de 9 boîtes d'information de la crue et affichage des renseignements
- Surveillance de la crue et du site Internet :  
<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=7>
- Fermeture de l'allée de l'Yonne
- Fermeture de la baignade
- Fermeture quai du Port au Bois au niveau du restaurant Rive Gauche et rue de la Petite île accès Station d'Épuration
- Préparation parpaings et plateaux
- Fermeture des vannes eaux usées (Mail, Sœurs Lecoq, etc...)
- Fermeture de la Station d'Épuration
- Préparation à la fermeture
  - Pont SNCF route de Chamvres
  - Quartier Petite Ile
  - Quartier Chapeau
  - Quartier Ponton
- Distribution parpaings
- Aide aux mises hors eaux des bas niveaux

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN INONDATIONS</b>	<b>FICHE I.06a VERSION 1.00</b>
		<b>PAGE 3/3</b>

## **MESURES A METTRE EN ŒUVRE**

### **POUR UNE CRUE CENTENALE :**

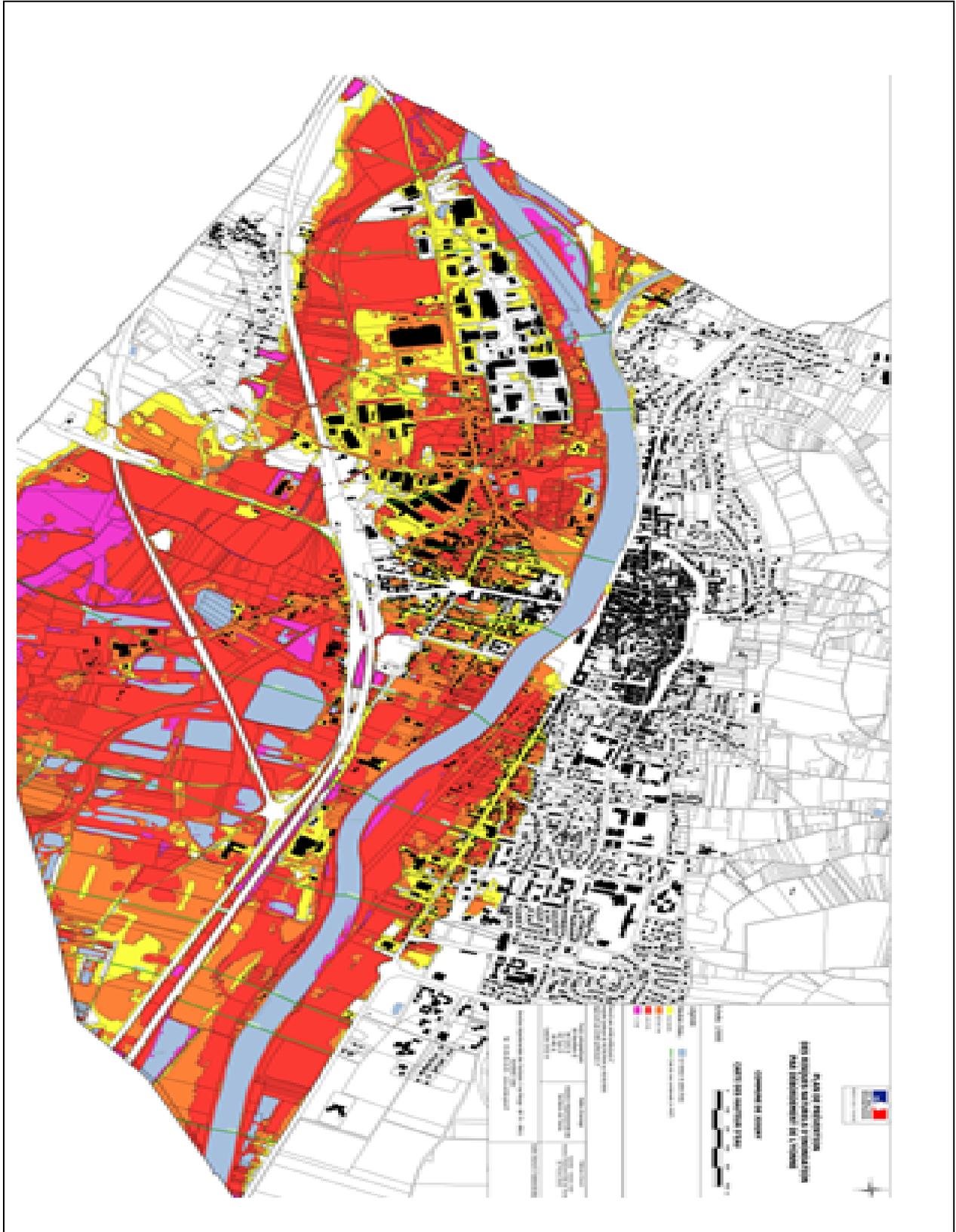
- Fermeture des accès sur le pont par les quais Leclerc et Ragobert
- Pose de 9 boîtes d'information de la crue et affichage des renseignements
- Surveillance de la crue et du site Internet :  
<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=7>
- Fermeture de l'allée de l'Yonne
- Fermeture de la baignade
- Fermeture quai du Port au Bois au niveau du restaurant Rive Gauche et rue de la Petite île accès Station d'Épuration
- Préparation parpaings et plateaux
- Fermeture des vannes eaux usées (Mail, Sœurs Lecoq, etc...)
- Fermeture de la Station d'Épuration
- Préparation à la fermeture
  - Pont SNCF route de Chamvres
  - Quartier Petite Ile
  - Quartier Chapeau
  - Quartier Ponton
- Distribution parpaings
- Aide aux mises hors eaux des bas niveaux
- Aide à l'évacuation

Commune  
de Joigny

Dispositif Communal de Cr  
STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE

Carte de l'aléa inondation par débordement de  
l'Yonne – crue centennale

Page  
1/1





Commune de Joigny	Dispositif Communal de Crise  STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE  Carte de l'aléa inondation par ruissellement	
----------------------	--	--



COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN COULEE DE BOUE</b>	VERSION <b>1.00</b>
		PAGE 1/1

- Identité eu titulaire : M. ALLUIN Guy et/ou M. BILLIETTE Jérôme
- Identité du suppléant : l'agent d'astreinte

## PLAN D'INTERVENTION

☛ Un contrôle et nettoyage des ouvrages orages (collecteurs, entrées des réseaux, bassin de rétention) sont réalisés et consignés régulièrement par le service de la voirie (voir plan ouvrages orages).

☛ L'alerte Météorologique est lancée par la préfecture à l'agent d'astreinte.

↳ En cas de fortes pluies ou orages survenus sur Joigny, l'agent d'astreinte doit contrôler l'état et le bon fonctionnement des ouvrages et doit immédiatement mettre tout en œuvre pour faire vider ou curer si cela est nécessaire (main d'œuvre municipale et entreprises extérieures).

↳ En cas de coulée de boue ou inondation, intervention des services techniques et entreprises extérieures pour la remise en état des voies de circulation, des réseaux et aident aux sinistrés.

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves à fuel ;
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux ;
- Couper le gaz, l'électricité ;
- Fermer les portes, aérations, soupiriaux, fenêtres ;
- Ne pas téléphoner (saturation des réseaux) ;
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers) ;
- Ecouter la radio alimentée par piles.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b> <b>PLAN NEIGE/VERGLAS</b>	Envoyé en préfecture le 10/03/2023 Reçu en préfecture le 10/03/2023 Publié le 10/03/2023 ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE	 FICHE 1000
		VERSION <b>1.00</b>	PAGE 1/3

- Identité du titulaire : M. ALLUIN Guy et/ou M. BILLIETTE Jérôme.
- Identité du suppléant : l'agent d'astreinte

## PLAN D'INTERVENTION

- ☛ **Alerte météo de l'agent d'astreinte par la préfecture**
  - Celui-ci alerte le responsable de la voirie qui avise après contrôle de l'enneigement et du risque d'accident.
- ☛ **Mise en alerte suite au contrôle du site internet de météo France**

### ↳ En règle générale

1<sup>ère</sup> intervention sitôt 2 à 3 cm de neige fraîche tenant sur la chaussée.

- 1 Camion + saleuse sur secteur vieille ville puis, Muscadet, Côtes St Jacques, Paradis et Epizy (voir plan A).

- 1 Camion + saleuse sur secteur Guimbarde, Boulevard Lesire Lacam et Nord, Faubourg St Jacques, Porte Percy, avenue de Hanover, avenue de Mayen, boulevard Godalming puis Maillottes, Champ de Puce, Giono, impasse Jules Verne, Luxembourg, bas de la Madeleine, extension Est et Mail (voir plan B).

- Les deux secteurs terminés, les deux camions se rejoignent sur la rive gauche et Léchères (voir plan C).

### ↳ En cas de fortes chutes

- Un troisième camion + saleuse part en même temps que les deux autres sur le secteur rive gauche (voir plan D).
- Le manitou + lame devant le camion secteur vieille ville.
- Le tracteur + lame devant le camion secteur extension est.

***ATTENTION : traitement des trottoirs du pont St Nicolas et de la rue Gabriel Cortel avec raclettes et déverglaçant par l'agent d'astreinte et un agent.***

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b> <b>PLAN NEIGE/VERGLAS</b>	Envoyé en préfecture le 10/03/2023 Reçu en préfecture le 10/03/2023 Publié le 10/03/2023 ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE	 FICHE 1000
			VERSION <b>1.00</b>
			PAGE 2/3

### ↳ En cas de neige persistante

- Traitement aux raclettes et sel des lieux suivants :
  - Places et ruelles de la vieille ville par équipes du service propreté.
  - Entrées des services publics par équipes des services propreté et espaces verts.
  - Trottoirs et commerces extension Est par équipes du service des Espaces Verts avec un microtracteur et une lame.
  - Trottoirs des quais et commerces avenue Gambetta par équipes du service propreté (voir plan E).

### ↳ En cas de verglas

- Pas de lames
- Départ de toutes les équipes dès l'alerte (voir plans A -B-C-D-E)

Un présalage pourra être effectué par les engins en cas de Bulletin Météorologique d'alerte à forte probabilité de réalisation.

### Les jours de marché : Mercredi et Samedi matin à 4 H 00 maximum

- 1 camion + une saleuse et le manitou avec lame tracteur, en 70 % Sable (clé de 3 ou 5) et 30% sel mélangés, les abords du marché et ses parkings.
- Quand cela est nécessaire, les entrées piétonnes sont à traiter manuellement avec le pont et la rue G. Cortel.

### Conduite à tenir par la population en cas de neige ou de verglas

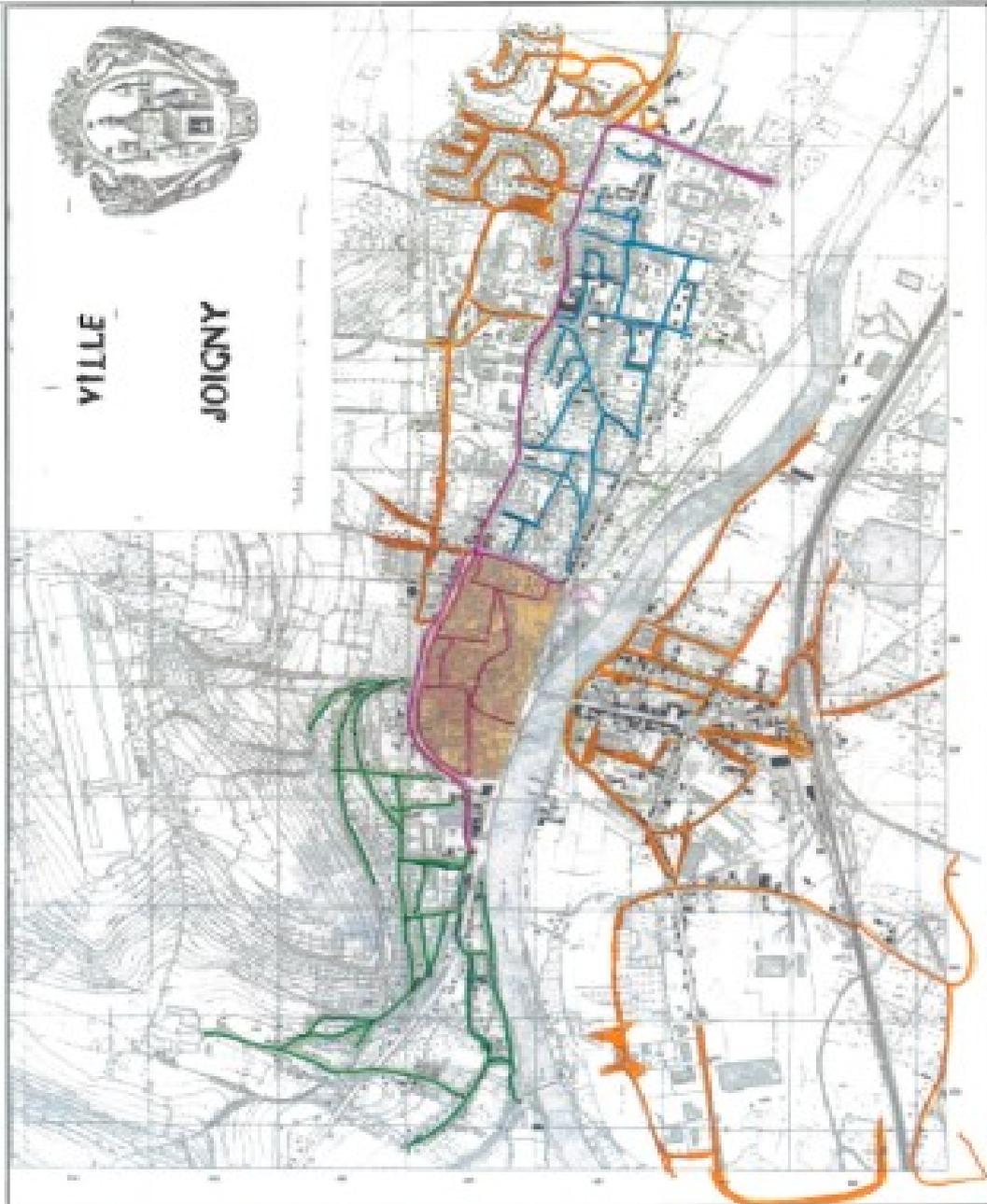
- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation



COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b> <b>PLAN NEIGE/VERGLAS</b>	FICHE L08c VERSION <b>1.00</b>
		<b>PAGE 3/3</b>

1<sup>er</sup> Camion : ●●●●● 2<sup>e</sup> Camion : ●●●●● 3<sup>e</sup> Camion : ●●●●●

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b> <b>PLAN NEIGE/VERGLAS</b>	FICHE L08c VERSION 1.00
		<b>PAGE 3/3</b>





<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>VERSION 1.00</b>
	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN SECHERESSE</b>	<b>PAGE 1/4</b>

## PLAN D'INTERVENTION

Transmission par e-mail de la Préfecture de l'arrêté de limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département de l'Yonne.

## LIMITATION DE CERTAINS USAGES DE L'EAU

### DIFFUSION

#### *Dès réception de l'information*

- Prévenir les agriculteurs irrigants par téléphone et par mail :

### DIFFUSION INTERNE

- Aux élus

Nom	Adresse	N° téléphone	N°télécopie/mail
E.A.R.L LEAU	16 rue de la voie Romaine Léchères – 89300 JOIGNY	03.86.62.15.64 08.90.10.91.54	03.86.91.42.84
S.C.E.A CALMUS	Siège social : 13 rue de la Croix d'arnault Cave : 13 rue du Luxembourg 89300 JOIGNY	06.76.47.62.68 06.09.42.36.26 08.90.10.92.90	<a href="mailto:calmartine@wanadoo.fr">calmartine@wanadoo.fr</a>
Indivision Chat	30 La Perrière 89400 LAROCHE ST CYDROINE	08.92.97.64.00	
Domaine Alain et Julien VIGNOT	16 rue des Près 89300 Paroy sur Tholon	03.86.91.03.06 03.86.91.09.37	<a href="mailto:alain.vignot@wanadoo.fr">alain.vignot@wanadoo.fr</a>
Domaine LEPAGE	9 rue principale Le Grand Longueron 89300 Champlay	03.86.62.05.58 06.76.88.16.01	<a href="mailto:domaine_lepage@yahoo.fr">domaine_lepage@yahoo.fr</a>

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	
	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b>	VERSION <b>1.00</b>
	<b>PLAN SECHERESSE</b>	PAGE 2/4

- Aux services

Mme Hélène GREMET RIOTTE, Directrice Générale des services

M. Guy ALLUIN : Directeur des STM

M. Dominique MENAT : Directeur des Finances

Mme Sophie THOMAS → information du public par affichage en ville, site Internet et panneaux lumineux

Mme Lorène PETAS → service de l'eau, si rejets industriels concernés

M. GOUYER Grégory → Service des jardins (arrosages en ville et stades)

M.MESTRE Mickaël, chef de la Police Municipale

M. OURY Julien, Major de la Gendarmerie nationale de Joigny

#### AFFICHAGE

- Faire un extrait de l'arrêté préfectoral
- Faire des tirages d'affiches en format A3
- Transmettre
  - Au service voirie pour affichage sur les panneaux en ville et services techniques
  - Au standard → affichage mairie
  - A la Police Municipale
  - Au service économique

#### DEROGATIONS

A demander à la Préfecture si nécessaire → arrosage du stade

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN SECHERESSE</b>	Envoyé en préfecture le 10/03/2023 Reçu en préfecture le 10/03/2023 Publié le 10/03/2023 ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE	 FICHE 11004
			VERSION 1.00
			PAGE 3/4

## CAS PARTICULIERS

### PECHE

- ✧ Arrêté portant autorisation d'enfouissement des cadavres de poissons.
- ✧ Arrêté portant interdiction exceptionnelle de la pratique de la pêche.
- ✧ Arrêté portant autorisation exceptionnelle de capture du poisson à des fins sanitaires.

### DIFFUSION

- Société de pêche et de pisciculture
- M. Christian LELOUP (Président de l'association de Pêche) 06.81.27.63.68
- Mme Hélène GREMET RIOTTE, Directrice Générale des Services
- Mme Svetlana AMARIAN, Service Juridique

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN SECHERESSE</b>	<b>VERSION 1.00</b>
			<b>PAGE 4/4</b>

### FEUX DE PLEIN AIR

✧ Arrêté portant interdiction pour toute personne d'allumer des feux de plein air en dehors des lieux d'habitation.

**EN CAS D'INCENDIE : INFORMER LE SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT**

- Lorène Petas : 06.70.97.35.83
- Pierre Fantini : 06.07.78.47.22

**DIFFUSION INTERNE ET AFFICHAGE** → la même que pour les restrictions d'eau.

### DIFFUSION EXTERNE

- Les agriculteurs, viticulteurs
- Les pépiniéristes, horticulteurs, apiculteurs, éleveurs....
- L'O.N.F.
- La chasse
- Le camping
- Le centre aéré, l'espace jeunes.
- Les associations organisant habituellement des méchouis ou barbecues
- Le club canin
- L'association « Les Ailes Joviniennes (aérodrome de Beauregard)

### COUPURE D'ELECTRICITE

✧ Lettre d'E.D. F prévenant d'éventuelles coupures.

- Mail aux services techniques municipaux (captage et réservoir d'eau) [service.eau@ville-joigny.fr](mailto:service.eau@ville-joigny.fr)

COMMUNE  
DE  
JOIGNY

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

## STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN CANICULE

VERSION  
1.00

PAGE 1/4

### PROCÉDURE À SUIVRE EN PERIODE DE PRÉ-DÉCLENCHEMENT DU PLAN CANICULE

- Vérifier que le registre des personnes et la liste des bénévoles sont à jour.
- Appeler les bénévoles pour les prévenir que l'on aura peut-être besoin d'eux.
- Définir le rôle de chaque membre du personnel présent.
- Contacter selon la fiche action pré-déclenchement :
  - Les services techniques municipaux qui désigneront deux personnes pour accompagner les bénévoles (leur nom et leur numéro de téléphone seront donnés au déclenchement pendant le week-end).
  - La police municipale qui pourra faire des enquêtes (personne qui ne répond pas au téléphone ou S.D.F. ....).
- Vérifier la présence des bouteilles d'eau et des ventilateurs.

**EN PÉRIODE DE CANICULE,  
QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?**



**CRAMPE**



**FATIGUE  
INHABITUELLE**



**MAUX DE TÊTE**



**FIÈVRE > 38°C**



**VERTIGES  
OU NAUSÉES**



**PROPOS  
INCOHÉRENTS**

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15



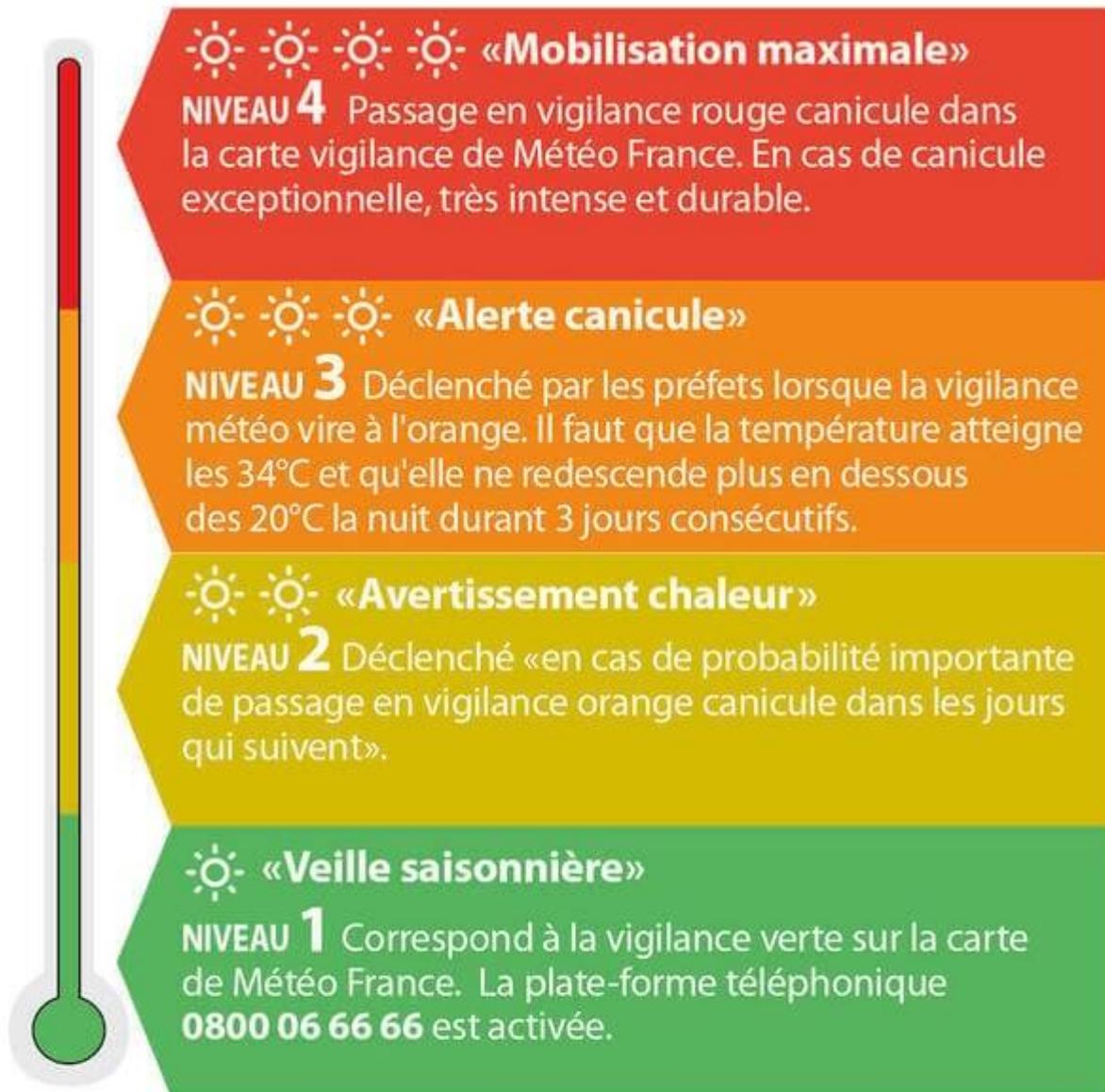


@MinSoliSante



Ministère des Solidarités  
et de la Santé

## Les 4 niveaux du plan canicule



### À partir du niveau 3



- Les personnes âgées sont regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.

Source : ministère de la Santé



- Les personnes âgées et handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.



- Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b>  <b>PLAN CANICULE</b>	FICHE 1.06° VERSION 1.00
		PAGE 2/4

## DÉCLENCHEMENT DU PLAN CANICULE

**Par un élu** chargé du C.C.A.S. et du Plan Communal de Sauvegarde

**Par un fonctionnaire** ⇨ Directrice générale des services ou son adjointe ou autre

- Dans ce cas ⇨ prévenir l'élu présent par téléphone

### 1. PREVENIR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL PRESENT A CE MOMENT-LA

Selon l'horaire :

- **Horaires de bureau** : Contacter le C.C.A.S., les Services Techniques, les Services Administratifs
- **Le soir ou le week-end** : Rappeler par téléphone le personnel rentré chez lui et dans ce cas :
  - Définir l'horaire de retour dans le service
  - Qui fait quoi
- **Contact** **les services techniques** (Mr le directeur) et **la police municipale**

### 2. VERIFIER LA PRESENCE DES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LA MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE

- Registre où sont inscrits les noms des personnes à contacter.
- Liste des bénévoles à contacter.
- Sortir la fiche action pour chaque service et la distribuer au service compétent.

### 3. APPELER TOUS LES JOURS (DES 8H00) LES PERSONNES INSCRITES POUR

- Savoir si tout va bien,
- Si besoin d'eau minérale,
- Proposer une visite.

*En cas de non-réponse d'une personne, faire le maximum pour obtenir des informations (contacter la famille, voisins...les coordonnées des proches sont sur le registre du CCAS) avant de faire intervenir la police municipale pour une enquête de voisinage.*



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN CANICULE</b>	<b>VERSION 1.00</b>
			<b>PAGE 3/4</b>

**4. ORGANISER LES VISITES**

- a) Contacter les bénévoles, les services techniques et la police municipale.
- b) Remettre une fiche au bénévole.

*Préparer le document pour les équipes (bénévoles). Ne pas oublier de les prévenir quand il y a des cas particuliers (problèmes de santé).*

Chaque équipe reçoit le document suivant :

Date :		Nbre visites :	
Nom - Prénom	Adresse	Tél	Observations
Les coordonnées des personnes à visiter			Les bénévoles noteront les problèmes rencontrés.

**Chaque équipe doit impérativement remettre au coordinateur du CCAS sa fiche récapitulative des visites**

- c) Visite avec une personne des services techniques.
- d) Compte-rendu des visites (problèmes rencontrés).  
 Régler et gérer les problèmes ⇨ si nécessaire contacter la police municipale.

**5. FAIRE CHAQUE JOUR UN COMPTE-RENDU**

*Nom des participants, nombre de visites, problèmes rencontrés et solutions trouvées.*

**Tous les documents remis aux bénévoles ou aux agents communaux doivent être impérativement récupérés.  
 LA CONFIDENTIALITE EST PRIMORDIALE.**

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN CANICULE</b>	Envoyé en préfecture le 10/03/2023 Reçu en préfecture le 10/03/2023 Publié le 10/03/2023 ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE	 FICHE 100
		VERSION 1.00	PAGE 4/4

**ACCUEIL SEQUENTIEL DE PERSONNES  
EN CAS DE FORTES CHALEURS**

- Où ?**                    Le centre de gériatrie (1 allée Pierre de Coubertin-89300 JOIGNY) dans les pièces rafraîchies de la structure.  
La maison des associations, chemin de la Guimbarde  
Une climatisation a été installée dans la grande salle de réunion en prévision d'accueil des personnes fragiles au plus fort des périodes de canicules.
- Quand ?**                Accueil de 10 heures à 19 heures.  
Chaque jour de la semaine pendant la période de canicule.
- Qui ?**                    Peuvent être accueillies, toutes les personnes âgées, ne présentant pas de handicap physique et/ou intellectuel important en mesure d'assurer leur déplacement (seules ou grâce à un tiers).
- Comment ?**            Les personnes peuvent être accueillies dans les pièces rafraîchies et prendre si elles le souhaitent leur repas de midi et/ou du soir.  
Le maximum de personnes accueillies est de 15 sur l'ensemble du hameau.

**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au secrétariat de direction :**

**Centre Hospitalier de Joigny  
3 quai de l'Hôpital  
BP 229  
89306 JOIGNY cedex  
Tél : 03.86.92.33.33  
Fax : 03.86.92.33.07  
[direction@ch-joigny.fr](mailto:direction@ch-joigny.fr)  
Directeur délégué : M. HANS NSAME PRISO  
Administrateur de garde : 06.80.08.33.30**

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN GRAND FROID</b>	VERSION <b>1.00</b>
		PAGE <b>1/1</b>

## DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS

Pour toute personne sans domicile :

### Faire le 115

Se servir de la plaquette Plan Hiver : téléphoner au 115 qui doit trouver des places d'hébergement pour les sans abris.

### En cas de niveau 2 « Vigilance et Surveillance »

### En cas de niveau 3 « si pas d'hébergement à titre exceptionnel » :

#### 1) Contacter l'élu soit Mme Frédérique COLAS soit Monsieur Jean-Yves MESNY

#### 2) Possibilité de réquisitionner

Soit une salle communale  
Soit l'appartement communal d'urgence  
Soit un logement de la Simad

Numéro d'astreinte de la Simad (de 17H15 à 8H00 le lendemain, tous les jours de la semaine + week-end, jours fériés + lundi) au : 06.87.59.54.07

#### 3) Prendre les clés :

Clés à disposition auprès de l'agent d'astreinte des services techniques.

#### 4) Prendre au CCAS :

2 cartons seront prêts :

- Un carton avec le matériel de cuisine et autres (un article par personne)
  - ✓ 2 casseroles, 2 poêles, 6 bouteilles d'eau.
  - ✓ Plaque électrique,
  - ✓ Couverts jetables, Gobelets, ouvre boîte, grande cuillère plastique, passoire.
- Un carton avec des produits d'hygiène (un article par personne)
  - ✓ 6 grandes serviettes de bain,
  - ✓ 6 petites serviettes de bain
  - ✓ Essuie-tout, papier WC
  - ✓ Nécessaire de toilette (gel douche...)

3 lits de camps, 4 dessus de lits, faisant office de couvertures (Croix Rouge).  
Possibilité de faire un colis par la commune.



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b>  <b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION PANNECIERE</b>	<b>FICHE</b> <b>1.001</b>
		<b>VERSION</b> <b>1.00</b>
		<b>PAGE</b> <b>1/2</b>

- Identité du titulaire : M. ALLUIN Guy
- Identité du suppléant : M. BILLIETTE Jérôme

- Alerte de la Préfecture stade 2
- Déclenchement du PCS mise en place de la cellule de crise
- Sonner la sirène + passage de l'EMDA (Ensemble mobile de diffusion de l'alerte) avec message
- Activation de la cellule de crise Groupe Scolaire Garnier ou Marcel Aymé
- Alerte de la population, des services publics
- Alerte des PME/PMI et commerces par le service économique de la communauté de communes du jovinien
- Mise en place de la signalétique des points de rassemblement et d'hébergement
- Déplacer les moyens de secours des Services Techniques Municipaux (quai de l'hôpital) aux serres Municipales (chemin de Chauffour)
- Mettre en place la procédure d'urgence : au niveau du Service des Eaux et Assainissement
- Passage de EMDA sur toute la rive gauche, les quais, l'avenue Roger Varrey, l'avenue Jean Hémerly, l'allée de Villeroy et le Mail.

#### EVACUATION

- Prendre en compte l'évacuation des personnes âgées ou non valides
- S'assurer que tous les habitants évacuent la zone inondable
- Organiser l'accueil des populations déplacées
- Alerte par la Préfecture stade 3 (rupture du barrage)
- Sonner la sirène + passage de l'EMDA avec nouveau message

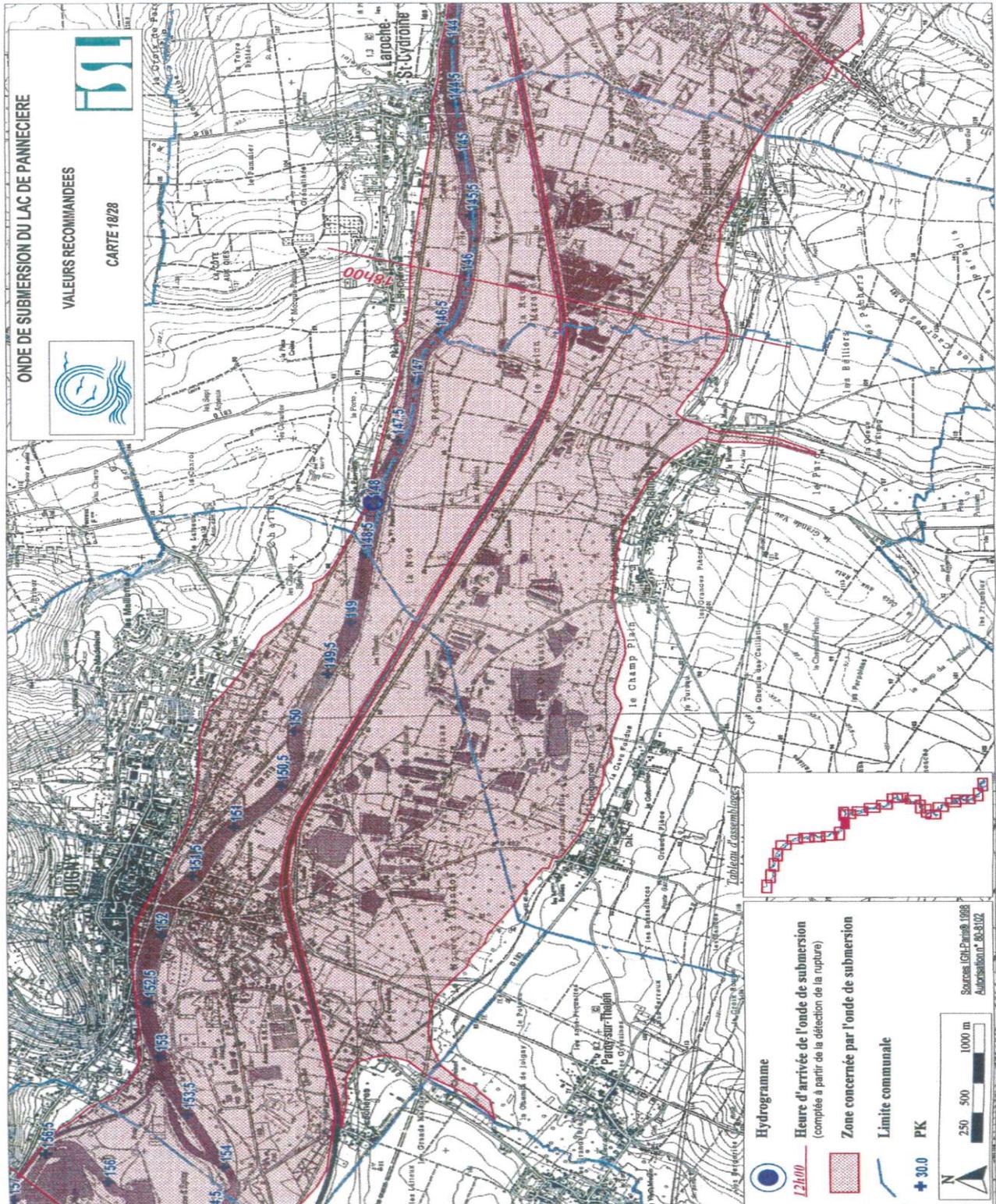
#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves à fuel
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper gaz et électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué
- Ecouter la radio **alimentée par piles**
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE  
DE  
JOIGNY

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

# STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION PANNECIERE



COMMUNE  
DE  
JOIGNY

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

# STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION BARRAGE DE CHAUMECON

VERSION  
1.00

PAGE  
3/3



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE</b> 11000
	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b> PLAN INTEMPERIE DE LA ZONE EST (PIZE)	VERSION <b>1.00</b>
		PAGE 1/2

- Identité du titulaire : M. ALLUIN Guy
- Identité du suppléant : Mme GREMET RIOTTE Hélène

Mesures à mettre en œuvre pour l'accueil des automobilistes de l'autoroute A6, dans l'hypothèse où les conditions atmosphériques en nécessiteraient la fermeture.

- Alerté par la préfecture par GALA 89
  - ✓ Ouverture et mise à disposition des locaux suivant le nombre de personnes à accueillir.
    - salle Omnisports
    - salle des Champs Blancs
    - salons de l'Hôtel de Ville
    - Halle aux Grains
    - gymnase st Exupéry
  - ✓ prévenir le service des sports 06.07.78.48.43 pour les gymnases et le service des réservations de salles par mail : [location.salles@ville-joigny.fr](mailto:location.salles@ville-joigny.fr) et l'agent d'astreinte au 06.08.95.67.08 pour les autres lieux. Service de location des salles : 03.86.92.48.00

ETABLISSEMENT PUBLIC	IDENTITE DU RESPONSABLE	TELEPHONE	ADRESSE
SALLE OMNISPORTS	M.LEFFONDRE	06.07.78.48.43	7 RUE PIERRE HARDY
SALLE DES CHAMPS BLANCS	ASTREINTE	06.08.95.67.08	IMPASSE DES CHAMPS BLANCS
SALONS HOTEL DE VILLE	MME SOLLIER ASTREINTE	06.76.98.76.62	QUAI DU 1 <sup>ER</sup> DRAGONS
HALLE AUX GRAINS	ASTREINTE	06.08.95.67.08	QUAI DU GENERAL LECLERC
GYMNASE ST EXUPERY	M.LEFFONDRE ASTREINTE	06.07.78.48.43	AVENUE RHIN ET DANUBE
MAISON DES ASSOCIATIONS	ASTREINTE	06.08.95.67.08	CHEMIN DE LA GUIMBARDE

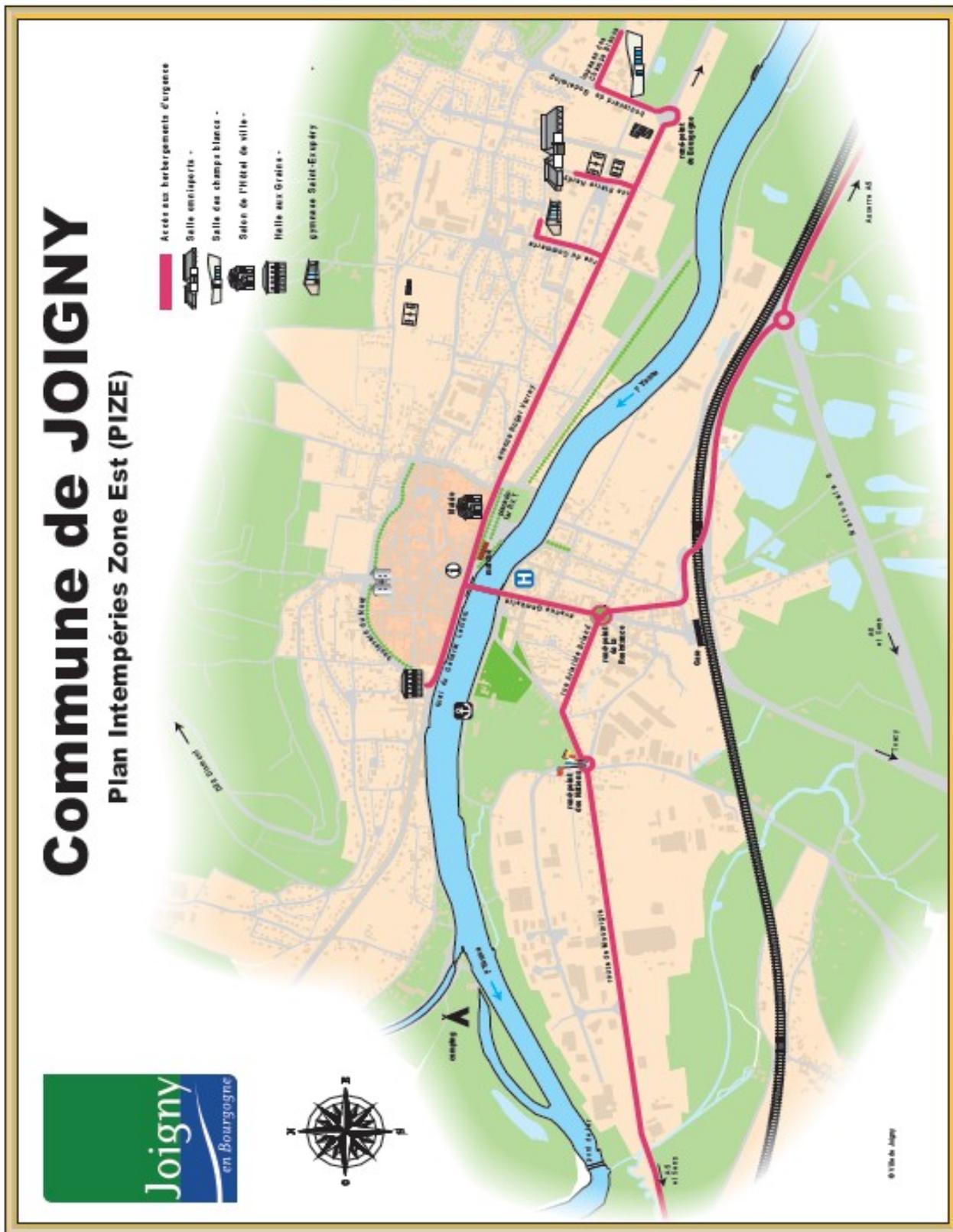
- ✓ faire assurer l'entretien des locaux

COMMUNE  
DE  
JOIGNY

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

# STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE

PLAN INTEMPERIE DE LA ZONE EST (PIZE)



COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	VERSION <b>1.00</b>
			PAGE 1/10

## I. Références

Plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale »

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>

Organisation mondiale de la santé

<https://www.who.int/fr>

Ministère chargé de la Santé

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

santé Publique France

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Institut national de recherche et de sécurité

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments

[www.afssa.fr](http://www.afssa.fr)

## II Objectifs

Le plan de continuité correspond au fonctionnement des différents services en mode dégradé du fait d'un contexte particulier.

Le plan de continuité des services doit être rédigé pour faire face aux phases 5 et 6.

La phase 5, telle qu'elle est prévue par le plan gouvernemental et non pour la période actuelle, correspond au moment à partir duquel les services pourraient voir leurs effectifs se réduire progressivement. Il est donc proposé d'envisager des hypothèses de travail (par exemple avec moins 30, puis moins 50%).

La phase 6 correspond à la phase « dure » de situation pandémique, entraînant la mise en place des mesures de protection de la population, pouvant amener à :

- La fermeture de tout ou partie des services ouverts en temps normal.
- La nécessité d'organiser la sécurité des locaux et des biens et de certaines activités.
- Des actions propres à maintenir les liens sociaux (information des personnels, télétravail, covoiturage...)

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b> <b>PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	<b>VERSION 1.00</b>
		<b>PAGE 2/10</b>

### III Organisation

Il est nécessaire de prévoir les différentes phases de ralentissement d'activités des services en identifiant les missions à suspendre, à ralentir, maintenir, en anticipant à la fois les absences progressives pour raison de santé, de garde d'enfants, de difficultés à utiliser les transports en commun et en organisant les services pour assurer avec le personnel présent les missions à maintenir.

Par conséquent, nous mettons en place une organisation qui nous permet de faire face avec un taux d'absentéisme moyen de 50 %, puisqu'un suppléant est systématiquement désigné pour prendre la relève du titulaire s'il tombe malade.

Les consignes de présence d'1 agent sur 2 en permanence dans les services sont intégrées depuis de nombreuses années et respectées, notamment pour la pose des congés.

De plus, la polyvalence au sein de chacun des services est désormais assez bien admise.

On soulignera qu'il y a parfaite continuité de direction pour ce taux d'absentéisme de 50 % sur les 2 secteurs clés que sont la direction générale des services et la direction des services techniques (directeur/adjoint).

Pour les postes de chefs de service, il leur sera également demandé de dire s'ils disposent à leur domicile de moyens informatiques et de connexion à internet, de manière à envisager un télétravail en cas de nécessité liée à l'activation de la phase 6.

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	VERSION <b>1.00</b>
			PAGE 3/10

MISSIONS QUI CONCERNENT LA COMMUNE	FONCTIONS A MAINTENIR	REPLACEMENT DU TITULAIRE DE LA MISSION EN CAS DE MALADIE
X	Prise en charge des personnes âgées : Portage de repas à domicile uniquement (compétence CCAS). L'aide à domicile proprement dite est assurée par une association.	Voir avec ALL O DOM
	Collecte des ordures ménagères (Compétence CCJ)	Responsable : Mme MINOIS Béatrice Adjoint/remplaçant : M PETIT Benjamin
	La déchetterie (Compétence CCJ)	Responsable : Mme MINOIS Béatrice Adjoint/remplaçant : M PETIT Benjamin
X	La distribution d'eau potable et l'assainissement	Si Mme Lorène PETAS, responsable du service eau-assainissement est malade, elle est remplacée par ses adjoints M. Pierre FANTINI, M. VOLET, M MEANCE Mathieu
X	La sécurité police municipale	Si M. MESTRE MICKAEL, chef de la Police municipale est malade, il est remplacé par son adjoint M. Florian PETIT et/ ou Mme Anne-Sophie SATURNIN
X	L'état civil	Si Mme Valérie VERGER, responsable du service population est malade, elle est remplacée par sa collègue Mme Sabine RUFFIER
X	L'entretien des espaces publics et de la voirie communale	Si M. Daniel ALLOUIS, responsable des équipes d'entretien de la voirie est malade, il est remplacé par M. Fabien COLAS et M. Frédéric BOURDON (JEROME BILLIETTE)

X	L'entretien lourd des bâtiments : toiture, chauffage...	Pour ces sont suivis directement par M. Jérôme BILLIETTE, Adjoint au Directeur des services techniques. S'il est malade, il est remplacé par Monsieur Guy ALLUIN, Directeur des services techniques.
X	L'instruction des dossiers d'urbanisme	Si Mme FAYADAT LIVET Pascale responsable du service urbanisme est malade, elle est remplacée pour l'instruction des dossiers par M. Jérôme BILLIETTE, Adjoint au directeur des services techniques.
X	Paiement des salaires	Si Mme SAVIDAN Myriam, ALLEAUME Ingrid, BRUNEAU Fabienne, agents chargées de l'édition des paies sont malades, elles sont remplacées par Mme BILLON Fabienne, DRH.
X	Paiement des factures (fournisseurs)	M MENAT est chargée du paiement des factures fournisseurs en fonctionnement, et Mme Coralie SEVIN des factures d'investissement. En cas de maladie de l'un, l'autre le remplace et assure le paiement de l'ensemble des factures
X	Les services funéraires	Les agents de Police municipale, au nombre de 6, assurent des astreintes à tour de rôle. Une suppléance de précaution interne au service est prévue si l'agent chargé de cette astreinte est malade.

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRIS	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	VERSION 1.00
			PAGE 5/10

MISSIONS QUI CONCERNENT LA COMMUNE	<u>FONCTIONS A ADAPTER, REDUIRE OU SUSPENDRE</u>	ADAPTATION DE LA MISSION
X	Les crèches et la halte-garderie	En phase 5, la polyvalence des agents crèche / halte-garderie est garantie par l'unicité de lieu (structure multi-accueil) et la formation des agents, y compris sur la fonction de direction. Ceci permettra un fonctionnement à effectif réduit, en ajustant à la baisse l'effectif d'enfants accueillis pour respecter parfaitement les normes d'encadrement. En phase 6, l'établissement sera fermé, compte tenu du risque pour la santé des très jeunes enfants.
X	Les écoles	L'encadrement des élèves dans les cantines par du personnel communal sera réduit, voire supprimé, pour suivre les décisions d'ouverture/fermeture des établissements prises par les services de l'Education Nationale.
X	Le transport urbain	Le transport sera adapté en liaison avec le prestataire « TRANSDEV ». Espacement de la fréquence et de l'amplitude des horaires de desserte. Priorité à la desserte de l'Hôpital et du Lycée, lieu de consultation des malades.
X	Les manifestations sportives et culturelles	Annulation des vernissages et des manifestations donnant lieu à des rassemblements
	La collecte des déchets OM et recyclables (Compétence CCJ)	Responsable : Mme MINOIS Béatrice Adjoint/remplaçant : M PETIT Benjamin

X	Les voyages scolaires	Purement
X	Les services accueillant le public	<p>Les services administratifs et techniques recevant du public resteront ouverts en mode dégradé : la polyvalence des agents (pour l'essentiel déjà acquise ou après formation à dispenser en interne) doit permettre de répondre aux demandes des administrés, avec port du masque fortement conseillé, et éventuellement pose d'hygiaphone.</p> <p>Tous les services culturels, l'espace jeunes, la piscine intercommunale, seront fermés en déclenchement phase 6.</p>
X	Les procédures intéressant le stationnement des gens du voyage	Suspension
X	L'entretien quotidien des locaux selon leur degré d'utilisation (ménages)	<p>Ménage dans les écoles suivra le sort des établissements scolaires et instructions fournies par l'Education nationale.</p> <p>Arrêt du ménage dans les services municipaux fermés.</p> <p>Pour les services restants ouverts, ménage minutieux avec consignes de rigueur sur points sensibles (poignées de portes, toilettes, banque-guichet) et dotation de produits d'entretien augmentée et adaptée.</p>
X	L'entretien des espaces verts, le balayage	Maintien selon effectifs d'agents disponibles

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRIS	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	VERSION 1.00
			PAGE 7/10

#### IV Fiches Annexes

##### A. Personnes responsables de la coordination :

Fonction	Nom	Prénom	Téléphone fixe (Direct prof) (Domicile)	Téléphone portable (Prof) (Personnel)	Adresse Electronique (Prof) (Personnelle)	Adresse Personnelle
ACMO Responsable sécurité et PCA	MEILLIER	Fabien	/	06.01.63.14.56 Ou 09.53.93.73.89	<a href="mailto:fabien.meillier@ville-joigny.fr">fabien.meillier@ville-joigny.fr</a> ou <a href="mailto:fabien.meillier@gmail.com">fabien.meillier@gmail.com</a>	5 chemins bas de Migraine 89300 St Aubin-Sur- Yonne
DGS	GREMET RIOTTE	Hélène	/	06.30.84.05.76	<a href="mailto:helene.gremet@ville-joigny.fr">helene.gremet@ville-joigny.fr</a>	15, rue Roger Lota, 89400 BRION
DST	ALLUIN	Guy	03.86.92.48.04	06.22.51.25.38 (perso) Ou 06.07.72.23.68 (pro)	<a href="mailto:guy.alluin@ville-joigny.fr">guy.alluin@ville-joigny.fr</a> ou <a href="mailto:guyalluin@aol.com">guyalluin@aol.com</a>	15 route de Dixmont, 89500 Villeneuve sur Yonne
Adjoint DST	BILLIETTE	Jérôme	03.86.92.48.04	06.06.65.29.26 (perso) 06.47.77.94.90 (pro)	<a href="mailto:service.bat@ville-joigny.fr">service.bat@ville-joigny.fr</a> ou <a href="mailto:jerome.billiette2301@outlook.fr">jerome.billiette2301@outlook.fr</a>	2 A1 rue des vignes, 89300 Champlay
Adjointe DGS	MINOIS	Béatrice	03.98.62.68.63	06.98.34.71.99	<a href="mailto:beatice.minois@ville-joigny.fr">beatice.minois@ville-joigny.fr</a>	12, rue les Delanoues 89120 Charny Orée de Puisaye
Responsable police municipale	MESTRE	Mickaël	03.86.62.09.38	06.13.36.49.45 (pro) Ou 06.82.17.10.43 (perso)	<a href="mailto:police.municipale@ville-joigny.fr">police.municipale@ville-joigny.fr</a> ou <a href="mailto:mickaël.mestre@ville-joigny.fr">mickaël.mestre@ville-joigny.fr</a>	15 Avenue Roger Varrey 89300 Joigny

COMMUNE  
DE  
JOIGNY

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

**STRATEGIE OPERATIONNELLE  
COMMUNALE  
PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES  
COMMUNALES (PCA)**

VERSION  
**1.00**

PAGE 8/10

**B. LES MOYENS TECHNIQUES**

➤ **Coordonnées Internet, Fax, Téléphone...**

Standard/Accueil :

Tel: 03 86 92 48 00

Mail: [mairie@ville-joigny.fr](mailto:mairie@ville-joigny.fr)

Secretariat general:

Accueil: Sollier Annie

Tel: 06.76.98.76.62

Tel: 03 86 92 48 00

Mail: [annie.sollier@ville-joigny.fr](mailto:annie.sollier@ville-joigny.fr)

Agent d'astreinte: 06.08.95.67.08

CABINET DU MAIRE ????

➤ **Véhicules**

- 1 minibus (9 places)
- 3 camions, 1 camion nacelle, 1 mini pelle, 1 manuscopique (voirie)
- 1 tracteur (espaces verts) 7 fourgons (voirie, bâtiments et espaces verts)
- 8 véhicules utilitaires
- 6 véhicules légers (services techniques) + 1 véhicule break (police municipale)

➤ **Salles communales et autres espaces pouvant accueillir du public**

- Salons de l'Hôtel de Ville – capacité d'accueil de 500 personnes
- Salle polyvalente des Champs Blancs – 150 personnes
- Salle Albert Garnier – 100 personnes
- Halle aux Grains – 65 personnes
- Gymnase Saint-Exupéry – 360 personnes
- Salle Omnisports – capacité non confirmée, surface de 1 800 m<sup>2</sup>
- Marché couvert – capacité d'accueil de 950 personnes

COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	VERSION <b>1.00</b>
			PAGE 9/10

- Identité du titulaire : Mme GREMET RIOTTE Hélène
- Identité du suppléant : M. ALLUIN Guy

### **En cas de pandémie grippale**

#### **A - QU'EST-CE QU'UNE PANDEMIE ?**

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple.

Phase 1 : pas de virus circulant chez l'Homme.

Phase 2 : pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine.

Phase 3 : infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés).

Phase 4 : petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains).

Phase 5 : large groupement, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme).

Phase 6 : forte transmission dans la population (pandémie).

#### **B - ACTIONS DU MAIRE :**

- Phases 3-4-5 et 6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Il désigne un correspondant « Pandémie grippale », le maire-adjoint chargé des ressources humaines, et transmet ses coordonnées au préfet.
- Il utilise la liste des personnes fragiles tenue à jour par le Centre communal d'action sociale.
- Il active le plan « centre de vaccination » pour aménager une salle de vaccination.

Pour la grippe aviaire : il fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2.

Pour la grippe A : il fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2.

## **C - MESURES D'HYGIENE**

Un stock de matériels spécifiques pandémie grippale est constitué et géré aux services techniques municipaux :

- 100 masques FFP2
- 55 000 masques chirurgicaux
- 230 litres de gel hydro alcoolique
  
- 24 boîtes de lingettes désinfectantes
- 30 boîtes de gants en latex

Par ailleurs, les stocks de papier essuie-mains, de savons liquides et sacs poubelles sont renforcés pour faire face à l'augmentation de leur utilisation. Un lavage / essuyage des mains fréquent, soigneux et prolongé étant fortement recommandé aux agents.

Les services ayant un accueil direct du public, disposent d'un paravent transparent en protection des agents.

### **Protocole de nettoyage des locaux en Pandémie Grippale phase 5**

- Se laver les mains à la prise de service en suivant les instructions affichées
- Mettre des gants jetables
- Aérer les locaux
- Commencer par vider les corbeilles des sanitaires et ensuite les bureaux
  - o Retirer le sac de 30 L de la corbeille et le fermer avec un lien (ne pas vider le sac avec les mains mais le retirer et mettre un sac neuf)
  - o Mettre ce sac, avec les autres, dans un sac de 110 L et le fermer avec un lien
  - o Ce dernier pourra être déposé aux ordures ménagères
- Effectuer le nettoyage des poignées des portes, des téléphones, des chasses d'eau, des robinets et tous les autres éléments susceptibles d'être touchés et contaminés par le public
- Effectuer le nettoyage des sols avec les produits usuels
- Refermer les locaux
- Se laver les mains avant le départ

COMMUNE  
DE  
JOIGNY

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

# STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)

## Affichage dans les locaux

**GRIPPE**

### DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**  
AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ, COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ AVEC VOTRE MANCHE**  
OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT**  
CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

**POUR TOUTE INFORMATION**  
0 825 302 302  
(0,15 euro/min depuis un poste fixe)  
[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

Les gestes de chacun font la santé de tous



### HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



- Mouillez-vous les mains avec de l'eau
- Versez du savon dans le creux de votre main
- Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets
- Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts
- Nettoyez également les ongles
- Rincez-vous les mains sous l'eau
- Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique
- Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle

*Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5). Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.*

Les gestes de chacun font la santé de tous



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	<b>VERSION 1.00</b>
		<b>PAGE 9/10</b>

- Identité du titulaire : Mme Hélène GREMET RIOTTE, Directrice Générale des Services
- Identité du suppléant : M. Guy ALLUIN, Directeur des Services Techniques municipaux

### En cas de pandémie Coronavirus / Covid-19

Le Plan Communal de Sauvegarde pour le risque « Gestion d’une pandémie » est actif en raison de la crise sanitaire exceptionnelle liée au Coronavirus / Covid-19.

Présidée par M. le Maire, la cellule de crise municipale, organise et coordonne la continuité des services publics tout particulièrement en direction des plus vulnérables et toutes actions permettant une lutte active contre le virus Covid-19.

En lien avec la Préfecture et l’Agence Régionale de Santé (ARS), la commune au travers des élus, des agents municipaux, des citoyens ressources et des bénévoles de la réserve communale de sécurité civile, est mobilisée pour la gestion de la crise et apporter son soutien à toute personne vulnérable le nécessitant.

#### Luttons ensemble contre le Covid-19 SENSIBILISATION AUX GESTES BARRIERES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Éviter de se toucher le visage

Respecter une distance d’au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l’absence de traitement, la meilleure des protections est le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d’un mètre ne peut pas être respectée. (Voir réserve de masques P 78)



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>VERSION 1.00</b>
	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	<b>PAGE 9/10</b>

- IDENTITE DU TITULAIRE : MME GREMET RIOTTE HELENE
- IDENTITE DU SUPPLEANT : M. ALLUIN GUY

### EN CAS DE RISQUE NUCLEAIRE

La ville de Joigny n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations car elle est située à plus de 100 km de la centrale nucléaire la plus proche (Dampierre-en-Burly, Sully sur Loire, Belleville sur Loire et Nogent sur Seine). Mais en cas d'accident dans l'une de ces centrales, la commune pourrait être touchée par des retombées radioactives transportées par le vent.

En cas d'accident nucléaire, une des principales mesures sanitaires qui peut être mise en œuvre est la distribution de comprimés d'iode stable. Un plan est prévu par la préfecture pour organiser cette distribution.

#### ACTION DU MAIRE

- Déclenchement du PCS,
- Permanence mairie,
- Information à la population,
- Tous les messages en phase avec le service communication de la Préfecture.

#### AVANT

Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal national d'alerte qui comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute.

#### PENDANT, SI VOUS ENTENDEZ LE SIGNAL D'ALERTE

(Son caractéristique en 3 séquences d'une minute)

- Se confiner : boucher toutes les entrées d'air portes, fenêtres, aérations, cheminées...);
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Écouter la radio et suivre les instructions
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

#### APRES LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE

(Son continu de 30 secondes)

Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités. Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimé d'iode stable.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>VERSION 1.00</b>
		<b>PAGE 9/10</b>

**STRATEGIE OPERATIONNELLE  
COMMUNALE  
PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES  
COMMUNALES (PCA)**

### EN CAS DE RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

#### NECESSITE DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE PAR LA "VILLE NOURRICIERE"

C'est la capacité d'une population donnée de se nourrir sans importer de denrées venues de l'extérieur de ses frontières. Cette notion doit aussi prendre en compte le besoin en eau potable dont l'approvisionnement continu est impératif.

La ville nourricière est capable d'offrir à sa population, en quantité et en qualité, une autosuffisance alimentaire (ainsi qu'en eau potable) sur son territoire de façon à limiter l'impact environnemental de son activité et de ses besoins à un coût acceptable pour les producteurs et les consommateurs.

Dans le cadre de la démocratie, avec pour objectif la cohésion des habitants, il est important de consulter la population du territoire pour l'informer et écouter les propositions ainsi que pour recueillir des informations allant dans le sens de l'autonomie alimentaire de la commune.

#### Méthode de mise en place d'une ville nourricière

- Faire l'inventaire des exploitations des entreprises du territoire en matière d'alimentation (production, distribution et faire le chiffrage de leurs capacités de production/distribution)
- Identifier et valoriser les initiatives existantes qui permettent l'instauration d'une ville nourricière
- Cibler les forces et faiblesses du territoire de la future ville nourricière
- Prendre les premières décisions pour que les orientations permettent de répondre aux objectifs identifiés (achats de terres, changement de destinations de parcelles ou d'espaces verts)
- Élaborer un plan d'action, choisir ses partenaires
- Former les collaborateurs, communiquer sur le projet collectif pour créer une synergie

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	<b>VERSION 1.00</b>
			<b>PAGE 9/10</b>

## EN CAS DE RISQUE ATTENTAT TERRORISTE

Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes de violence commis par un ou des adversaires pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur le gouvernement. Une attaque terroriste peut prendre des formes variées (fusillade de masse, assassinat de personnalités, prise d'otage, destruction d'infrastructures symboliques, cyber-attaque). Elle frappe des civils faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

### Faire face à la menace terroriste : le plan VIGIPIRATE

Il associe l'ensemble des acteurs nationaux - État, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés et citoyens - à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Il comprend 300 mesures s'appliquant à 13 grands domaines d'action. Ces mesures sont réparties entre un socle de mesures permanentes et un ensemble de mesures additionnelles, ces dernières pouvant être activées en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités.

### Le plan VIGIPIRATE comprend 3 niveaux de menace :

- 1- Vigilance
- 2- Sécurité renforcée - risque attentat
- 3- Urgence attentat.

Les mesures mises en œuvre peuvent être modifiées :

- À certaines périodes spécifiques de l'année ;
- Dans le cadre de grands événements nationaux ;
- Après un attentat, en France ou à l'étranger.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan VIGIPIRATE :

- Pour la protection de leurs installations, de leurs infrastructures et de leurs réseaux ;
- Pour la continuité des services publics dont elles ont la responsabilité ;
- Pour la protection de leurs agents ;
- Pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.

Les collectivités territoriales assurent la continuité territoriale du dispositif général de vigilance, de prévention et de protection.

## **METHODOLOGIE (AVANT)**

### ✓ **SE PREPARER :**

- développer les relations avec l'extérieur (Préfet et services préfectoraux, forces de sécurité intérieure, directeurs d'école et chefs d'établissements scolaires et socio-éducatif, directeurs d'établissements culturels, bénéficiaires d'autorisation d'occupation du domaine public tels que les associations, délégataires de service public, etc.)
- analyser les vulnérabilités de son établissement (accès possibles, moyens d'actions potentiels et cibles)
- mise en place de moyens d'alerte spécifique
- anticiper l'attaque (préparer une mallette de crise avec les numéros de téléphone des personnes à joindre, les plans de site ...)
- sensibiliser le personnel
- cyber vigilance : mot de passe élaboré, privilégier les accès WIFI sécurisés et les supports amovibles personnels ...

### ✓ **ETRE ATTENTIF :**

- aux attitudes laissant supposer un repérage,
- aux sacs abandonnés, colis suspect, aux sous-traitants, livreurs intervenant en dehors des lieux et des horaires habituels ...

## **PENDANT (EN CAS D'ATTAQUE) :**

- identifier la nature et le lieu de l'attaque (où, quoi, qui)
- déclencher le système d'alerte spécifique « attaque terroriste » et la procédure de sécurité convenue.

### ✓ **S'ECHAPPER :**

- connaître la localisation exacte du danger et être certain de pouvoir s'échapper sans risque
- prendre la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu
- laisser ses affaires sur place
- aider, si possible, les autres personnes à s'échapper et dissuader toute personne de pénétrer dans la zone de danger.

### ✓ **S'ENFERMER :**

- **DANS LA MESURE OU VOUS NE POUVEZ PAS VOUS ECHAPPER**, enfermez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs
- condamner la porte
- éteindre les lumières et respecter un silence absolu
- s'éloigner des murs, portes, fenêtres et s'allonger sur le sol derrière des obstacles solides
- attendre l'intervention des forces de l'ordre.

### ✓ **ALERTER :**

- une fois en sécurité, prévenir les forces de sécurité (17, 112 ou 114 pour les personnes ayant du mal à entendre) : donner les informations essentielles (où, quoi, qui ; s'il n'est pas possible de parler, laisser la ligne en suspens pour que les forces de sécurité puissent être prévenues)
- ne pas déclencher l'alarme incendie

### ✓ **APRES AGIR :**

Lors de l'intervention des forces de sécurité et des services de secours :

- évacuer calmement avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect
- signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent

**MESURES A PRENDRE POUR UN RASSEMBLEMENT DE PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE EN AMONT DE L'EVENEMENT (réunion préparatoire).**

- Collecter des informations précises sur le rassemblement (identifier les organisateurs et les modalités pratiques du rassemblement : date, lieu ou itinéraire, estimation du nombre de participants, etc)
- Identifier les vulnérabilités du rassemblement
- Organiser la sécurité de l'événement (moyen d'alerte, protection du périmètre : avec la délimitation d'une zone de rassemblement, l'installation d'obstacles, filtrer les accès, restreindre ou interdire le stationnement ou la circulation aux abords immédiats

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Police\_Reunion et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : [www.encasdattaque.gov.fr](http://www.encasdattaque.gov.fr)



COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	VERSION <b>1.00</b>
			PAGE 9/10

### En cas de risque climatique

Un risque climatique est défini par l'interaction de trois composantes qui sont :

1. L'aléa climatique ;
2. L'exposition des populations, milieux et activités sur un territoire à cet aléa ;
3. Leur vulnérabilité à cet aléa climatique.

Les risques ou aléas climatiques sont les orages, les fortes précipitations et vents violents qui sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et entraîner des conséquences graves sur les personnes et sur les biens. Les dangers sont multiples avec des effets mécaniques (vent, projection, chute d'arbres, de tuiles, ...) et thermiques (froid, humidité...).

### ACTIONS DE LA COMMUNE

Selon la gravité de la situation, le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- Organiser une permanence à la mairie ;
- Surveiller les conditions météorologiques ;
- Organiser un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour) ;
- Mettre en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées) ;
- Organiser le déblaiement des voies (moyens autonomes ou prestations) ;
- Préparer un hébergement pour les sinistrés ;
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

### ALERTE :

Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la Préfecture.

**Vert** : situation normale, pas de vigilance particulière

**Jaune** : situation légèrement préoccupante, début de vigilance

**Orange** : situation très préoccupante, être très vigilant

**Rouge** : situation extrêmement préoccupante, vigilance maximale

**Il existe plusieurs niveaux d'alertes selon la situation :**

- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone, Antibia, site internet de la commune, panneaux lumineux),
- Message diffusé par les pompiers, par la police municipale,
- Message(s) diffusé(s) par les médias (radio et TV).

**CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION :**

- Surveiller les conditions météorologiques,
- S'assurer que les constructions « fragiles » et/ou « non permanentes » ne présentent pas de danger,
- Veiller au bon entretien des arbres,
- Limiter voire éviter vos déplacements,
- Ne pas s'engager sur une voie ou une zone inondée,
- Respecter les déviations mises en place,
- Suivre les conseils des autorités,
- Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques,
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV
- Ne pas s'abriter sous les arbres,
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent,
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets,
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés,
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants et le personnel municipal s'en occupent et il faut leur faire confiance.

Le PPMS sera déclenché en cas de besoin - Ecouter la radio locale.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRIS</b>  <b>STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE</b> <b>PLAN DE CONTINUITES DES ACTIVITES COMMUNALES (PCA)</b>	<b>VERSION 1.00</b>  <b>PAGE 9/10</b>
----------------------------------	--	---

**En cas de risque transport matières dangereuses**  
(En cas de déversement ou d'incendie de produits toxiques)

Le passage de convois de matières dangereuses présente un risque potentiel pour l'homme et la nature en cas d'accident, d'incendie ou de fuite de produits dangereux.

### ACTIONS DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers

- Permanence en mairie et appelle les responsables du service eau/assainissement et voirie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sous ordre des sapeurs-pompiers par véhicule sonorisé des pompiers.
- Mise en place de déviations et d'interdictions de circuler par le service voirie en liaison avec le conseil départemental, la gendarmerie et la police municipale.
- Déclenchement du PCS.
- Appelle des établissements recevant du public (écoles proches en priorité) et des entreprises situées dans la zone dangereuse.

### ALERTE

- Déclenchement du signal national d'alerte
- Message des pompiers ou des services municipaux par véhicules sonorisés
- Message de la Préfecture, radios locales, TV régionale selon la gravité

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Écoutez la radio locale.
- Confinez-vous.
- Mettez-vous à l'abri.
- Fermez le gaz, l'électricité, la ventilation, le chauffage, la climatisation.
- Ne pas fumer.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école.
- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.



COMMUNE DE JOIGNY	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	
	<b>ORGANISATION DE L'ÉVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION</b>	VERSION <b>1.00</b>
		PAGE 1/1

## **Procédure d'évacuation :**

### Evacuation

- par les pompiers pour les personnes à mobilité réduite ou fragiles.
- par la mairie pour les autres.

### Fermeture des locaux

- par les évacués ou les agents de la mairie en présence de la police municipale ou de la gendarmerie.

### Surveillance des locaux vides

- par la police municipale ou la gendarmerie.

## **Hébergement des sinistrés :**

- Quelques personnes
  - o Voir liste fiche II .03 page 2/4 au cas par cas
- Un nombre important de personnes
  - o Voir liste fiche II .03 page 1/4

## **2ème Partie :**

# **LES MOYENS RECENSES**

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>		<b>LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b>

<u>Types de véhicules</u>	<u>N° d'immatriculation</u>	<u>Nbre de places</u>	<u>Nom et coordonnées du détenteur</u>
<b>VEHICULES LEGERS</b>			
PEUGEOT 106	2020 RX 89	5	Divers
PEUGEOT 106	3942 RY 89	5	Mécanique
PEUGEOT 208 e	GA 156 LB	5	M.ALLUIN
PEUGEOT 208 e	GA 128 LC	5	M.PRAINITO
PEUGEOT 208 e	GA 515 LB	5	M.BILLIETTE
PEUGEOT 208 e	GA 572 LC	5	Mme PETAS
PEUGEOT 208	GB 317 LS	5	ACCUEIL
PEUGEOT 208	GB 868 LV	5	ACCUEIL
PEUGEOT 208	GB 663 LR	5	CCAS
PEUGEOT Partner	GA 252 JP	5	Astreinte
PEUGEOT Partner	GA 411 JM	5	Courrier
PEUGEOT Partner	GA 958 JM	5	Magasin
PEUGEOT Partner	GA 178 JC	5	Stade
CITROEN Saxo	2603 RX 89	5	Mairie-Linge
CITROEN Berlingo	5612 TM 89	5	Médiateur
RENALT Mégane	FB 700 PM	5	Police Municipale
RENAULT Modus	3964 TK 89	5	Police Municipale

<u>Types de véhicules</u>	<u>N° d'immatriculation</u>	<u>Nbre de places</u>	<u>Nom et coordonnées du détenteur</u>
<b>VEHICULES UTILITAIRES</b>			
IVECO Daily	DR 300 XA	7	Voirie-Logistique
RENAULT Trafic	CR 088 PV		Bâtiment
RENAULT Kangoo	3115 SC 89	3	Bâtiment
RENAULT Kangoo	9130 SL 89	3	Espaces Verts
RENAULT Master	6725 TC 89		Espaces Verts
RENAULT Master	FB 814 QZ		Voirie-Logistique
RENAULT Maxcity	DR 284 HK		Espaces Verts
FORD Transit	DG 987 NY		Propreté
FORD Transit	BL 288 ZR		Bâtiment
PEUGEOT Boxer	902 SQ 89		Espaces Verts
PEUGEOT Partner	5603 SJ 89	5	Bâtiment
CITROEN Jumpy	AG 750 AY	9	Eaux
CITROEN Jumpy	ET 137 KD	9	Bâtiment
CITROEN Berlingo	8665 SW 89	5	Eaux
CITROEN Jumper	BW 515 DN		Espaces Verts
CITROEN Jumpy	CW 279 QP	9	Assainissement
DACIA Pick-up	AP 882 TZ	2	Propreté
DACIA Pick-up	BY 177 KV	2	Propreté

COMMUNE  
DE  
JOIGNY

## DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

# LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

<u>Types de véhicules</u>	<u>N° d'immatriculation</u>	<u>Nbre de places</u>	<u>Nom et coordonnées du détenteur</u>
<b>VEHICULES POIDS LOURDS</b>			
RENAULT Camion	6796 TH 89		Voirie-Logistique
RENAULT Camion	BK 994 FK		Voirie-Logistique
VASP Renault Nacelle	17 RQ 89		Bâtiment

<u>Types de véhicules</u>	<u>N° d'immatriculation</u>	<u>Nbre de places</u>	<u>Nom et coordonnées du détenteur</u>
<b>TRACTEURS/ENGINS TRAVAUX PUBLICS</b>			
SAME Tracteur	DR 196 HK	1	Espaces Verts
MANITOU Maniscopic	Type MT 1030S	1	Voirie-Logistique
MASSEY FERGUSON Tracteur	5430 SH 89	1	Espaces Verts
ISEKI Tracteur	EQ 260 KF	1	Stade
HANOMAG Compacteur *	1081423	1	

<u>Types de véhicules</u>	<u>N° d'immatriculation</u>	<u>Nbre de places</u>	<u>Nom et coordonnées du détenteur</u>
<b>AUTRES VEHICULES</b>			
IVECO Daily	FG 150 GC	7	Voirie-Logistique
RENAULT Trafic	CX 335 SL		Senior
PEUGEOT Boxer	8778 SA 89	5/9	Médiateur
KARCHER Balayeuse		1	Propreté
CASE Mini pelle	CX 358	1	Voirie
ATLAS COPCO Compresseur	DR 300 HK	1	Voirie
ISEKI Tondeuse auto autoportée	AB 354 BN	1	Espaces Verts
JOHN DEERE Tondeuse autoportée	DR 265 HK	1	Espaces Verts
GOUPIL G3	EG 010 HZ	2	Propreté
SORIN Remorque Poduim	BM 539 SX		Voirie-Logistique
KUBOTA Tondeuse Autoportée	DV 755 CB	1	Espaces Verts
MAITRE Remorque Agricole	DR 238 HK		Espaces Verts
DUSCHENE Remorque	DR 218 HK		Espaces Verts
GOURDON Remorque	EC 353 YC		Voirie-Logistique
Bidons			Voirie
Bidons			Voirie
Bidons			Espaces Verts
Bidons			Espaces Verts
Bidons			Eaux

\* : HORS SERVICE



<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II.02 VERSION 1.00</b>
	<b>LISTE DES MOYENS DE TRANSPORTS COLLECTIF</b>	<b>PAGE 1/1</b>

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers,...)
<b>La P'tite Navette ( service de transport urbain gratuit)</b>	<b>Route de Montargis 89300 JOIGNY</b>	<b>TRANSDEV 89 : 03 86 94 95 00 Mme Florence DALLOZ Mairie de Joigny : 03.86.92.48.00</b>
<b>Transport scolaire</b>	<b>TRANSDEV 3 Rue des Fontenottes, 89000 Auxerre Téléphone : 03 86 94 95 00</b>	

**TAXIS :**

Nom	Adresse	Téléphone
AB Taxi Joigny BONNOUVRIER Éric	34 avenue de Mayen 89300 Joigny	06.81.67.48.97
Alliance Taxi BERTHELOT Gil	14 allée du Bois 89690 Chéroy	06.81.94.84.87
Avenir Taxi BATON Romain	19 rue des Chapelains 89250 Seignelay	06.63.82.36.61
Taxi Aumeilus AUVINET Virginie	16 rue du Clos 89110 Aillant-Sur-Tholon	06.07.23.87.91
Taxi A&J EL OUEZRHANI Hassan	8 boulevard Goldaming 89300 Joigny	06.79.61.50.32
GTS Taxi THIRANOS Giles	6 route d'Auxerre 89110 Aillant-Sur-Tholon	03.86.73.12.00
Taxi Lenoble LENOBLE Mathieu	1 rue des Noues 89400 Charmoy	03.86.91.49.87
Taxi Reuiller REUILLER Vincent	22 rue du Tholon 89710 Senan	03.86.91.08.78
ND Taxis DJEBLI Najim	10 rue des écoles 89400 Cheny	07.63.18.88.02
Chouchou Taxis Services ROBIN Philippe	4 route de Chaumont 89110 Chassy	03.86.63.43.97

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b>	VERSION 1.00
			PAGE 1/1

<u>NATURE DU MATERIEL</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>LOCALISATION</u>
Groupe électrogène 220 V	2	ST MAGASIN
Groupe électrogène 380 V / 9A	1	ST MAGASIN
Barque	1	ST GARAGE
Gilet de sauvetage taille		ST MAGASIN réserve
Gilet de sauvetage taille		ST MAGASIN réserve
Gilet de sauvetage taille		ST MAGASIN réserve
Sono sur véhicule	lecteur cassette + micro + 2 HP	ST BUREAUX
Moto-pompe	1	ST EAUX
Tire-fort		ST MAGASIN
Sono sur véhicule Police	Micro + HP	POLICE MUNICIPALE
Radio portative 2 W + relais réseau privé 457 Mhz	5	POLICE MUNICIPALE
Etais	32	ST GRENIERS
Parpaings	0 0	Dépôt rue Vannereux Serres Municipale
Plateau 4m	95	Hangar camping
Plateau 4m	25	ST
Cuissardes	36 paires	ST MAGASIN réserve
Citernes	3*1000l 1*600l	Espaces verts ST
Chalumeaux (découpage)	2	ST SERRURERIE
Véhicule Crics 2 tonnes	1	ST MECANIQUE
Véhicule Crics 6 tonnes	1	ST MECANIQUE
Véhicule Crics 20 tonnes	1	ST MECANIQUE
Compresseur Diesel	1	ST GARAGE
Matériel grippe Aviaire : Masques FFP2 Masques FFP3 Gants Combinaisons Surbottes Sacs poubelles Pastilles de chlore Pulverisateurs	10 boites de 100 3 boites de 15 12 boites de 100 50 100 paires 250 12 boites de 100 3	ST MAGASIN réserve
Colis alimentaires d'urgences Logement d'urgence	7 lits	CCAS

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>VERSION 1.00</b>
	<b>LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT</b>	<b>PAGE 1/4</b>

## 1) LES LIEUX PUBLICS

Nature des lieux	Adresse	Surface des dépendances habitables	Capacité d'accueil 2 à 3 m <sup>2</sup> /pers.
ECOLES	Ecole maternelle Albert Garnier Ecole élémentaire Albert Garnier	2079 m <sup>2</sup>	700
	Ecole élémentaire du Clos Muscadet	1783 m <sup>2</sup>	500
	Ecole maternelle de Saint-André Ecole élémentaire Marcel Aymé	1345 m <sup>2</sup>	300
	Ecole maternelle de la Madeleine	850 m <sup>2</sup>	250
	Gr. Scol. de Saint-Exupéry + gymnase	4321 m <sup>2</sup>	1000
	Ecole maternelle Pauline Kergomard	1120 m <sup>2</sup>	250
EGLISES	Saint-Jean	1380 m <sup>2</sup>	
	Saint-André	1120 m <sup>2</sup>	
	Saint-Thibault	1850 m <sup>2</sup>	
	Saint-Vincent-de-Paul	1500 m <sup>2</sup>	
SALLES POLYVALENTES	Salle Omnisports - Av. Pierre Hardy	1792 m <sup>2</sup>	600
	Salle des Champs Blancs	150 m <sup>2</sup>	50
LOGEMENTS SOCIAUX	SIMAD - T6 - Résidence Voltaire - Résidence Cortel - Rambaud - Verlaine - Place Jean de Joigny - Clos Muscadet - St-Jacques - Port aux bois		
	DOMANYS		
BATIMENTS PUBLICS	Salons de l'Hôtel de Ville Cité administrative	490 m <sup>2</sup>	180
	Centre Aéré de Bois aux Coeurs	439 m <sup>2</sup>	150
	Marché couvert	1860 m <sup>2</sup>	1200 assises
	Halle aux Grains	200 m <sup>2</sup>	70
	Structure multi accueil "Les Oursons"	379 m <sup>2</sup>	120
	Maison de l'Enfance et du Citoyen (MEC) Rue du Luxembourg (en construction)		
	Centre de loisirs de Bois au Cœurs aison des associations	427 m <sup>2</sup>	
	Structure multi-accueil les Oursons	439m <sup>2</sup>	150
	Micro-crèche Maria Montessori	379m <sup>2</sup>	120

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT</b>
	<b>VERSION 1.00</b>	
	<b>PAGE 4/4</b>	

## 2) LES LIEUX PRIVES ET DIVERS

Nature des lieux	Adresse	Surface au sol	Surface des dépendances habitables	Capacité d'accueil nombre de lits
HOTELS	PARIS NICE 8 rond-point de la Résistance	150 m <sup>2</sup>		27
	LE RIVE GAUCHE Quai du Port au Bois	1500 m <sup>2</sup>	630 m <sup>2</sup>	84
	LA COTE SAINT-JACQUES 14 faubourg de Paris	1000 m <sup>2</sup>	380 m <sup>2</sup>	58

COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>
	<b>ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE,...)</b>

**NOURRITURE**

Nature du lieu	Adresse	Dirigeant	Téléphone	Capacité
INTERMARCHE	31 rue des Entrepreneurs	SIMONNET Julien	03.86.92.13.00	6 jours
NETTO	76 avenue Jean Hémerly	DIDIER DUFFAULT <a href="mailto:Didierduffault0@gmail.com">Didierduffault0@gmail.com</a>	03.86.62.02.43 06.21.36.27.24	6 jours
LM EXOTIQUE MARKET	16 place Colette	BOUGROUCH Lahoucine	03.86.62.15.01	3 jours
LIDL	9001 Rue des Entrepreneurs	HAMANA Djamel	0 800 90 03 43 06 98 63 08 94	/
ALDI	Z.c de la Petite Isle	M.DEBROSSE	01.81.09.78.25 (Aldi France)	/
MAXXILOTS	78 Av Général De Gaulle	DAKHLI Alexandre	03.86.92.91.10	/

**BOULANGERIES**

Dirigeant	Adresse	Téléphone
HOUEL Éric	4 avenue Gambetta	03.86.62.19.01 06.72.82.30.50
BOUHOUD Ali	28 avenue Gambetta	09.50.68.90.53
CHEVALIER Didier	16 avenue de Mayen	03.86.62.28.57 06.27.36.31.07
SAVOURET Sullivan	6 quai du Général Leclerc	03.86.62.15.74
BELBACHIR NAJIM	77 rue Jacques d'Auxerre	06.36.01.72.78
CHEVALIER Didier	9 quai Henri Ragobert	03.86.62.45.78 06.27.36.31.07
NORMAND ANTHONY	11 avenue Gambetta	03.86.62.22.28 09.52.25.62.91
BETTAIEB Taieb/Laroussi	Centre cial de la Madeleine	/

**BOUCHERIES - CHARCUTERIES**

Dirigeant	Adresse	Téléphone
GIRARDOT Frédéric	7 Place du Piloni	03.86.62.22.68 07.71.06.54.09
BILLIOTTE Nicolas	46 avenue Gambetta	03.86.56.32.63
Boucherie de LIDL	Rue des Entrepreneurs	03.86.62.38.19
Boucherie Boeuf Tricolore	57B route de Montargis	03.86.62.10.92

## MARAICHERS-PRIMEURS

Dirigeant	Adresse	Téléphone
AUGER Myriam	20 chemin de Varennes - Léchères	03.86.62.19.40 06.76.13.02.99
BARON Tom	12 rue Valentin Privé	03.86.62.23.58 06.42.17.50.27
ANTUNES Joseph	46 Boulevard Lesire Lacam	06.44.24.61.28
MARTIN Didier	5 rue Roger Thureau	06.63.66.26.23

## RESTAURATION

### ETABLISSEMENTS PRIVES

Nom	Adresse	Tél.	Dirigeant	Nbre repas	Surf.	capacité maxi
<b>HOTELS-RESTAURANTS</b>						
LA COTE ST JACQUES	14 faubourg de Paris	03.86.62.09.70	LORAIN J.-Michel	50	162 m <sup>2</sup>	100
LE RIVE GAUCHE	Chemin du Port au Bois	03.86.91.46.66 07.88.00.48.57	LORAIN CATHERINE (DG), M.JOUBERT	80	156 m <sup>2</sup>	100
LE PARIS NICE	8 Rond Point de la Résistance	03.86.62.06.72 06.73.57.21.27	LE CORRE David/Claire <a href="mailto:parisnice@wanado.fr">parisnice@wanado.fr</a>	80	48 m <sup>2</sup>	80
HOTEL PARTICULIER LA GOBINE	02 avenue Roger Varrey	03.45.88.10.77 06.03.21.21.74	Christian HAMMES <a href="http://Hotel.particulier.la.gobine@gmail.com">Hotel.particulier.la.gobine@gmail.com</a>			
<b>RESTAURANTS</b>						
LA GRILLADERIE	8 rue Robert Petit	03.86.62.17.34 09.88.01.95.86	M. ROUSSELLE	80	/	80
LA P'TITE PAUSE	26 rue Gabriel Cortel	07.85.50.45.22	MAHIEU Anaïs	30	/	32
LE CANOTIER	1 Promenade du Chapeau	03.86.62.16.71 06.18.07.19.36	YTHIER Aurélien	40	/	50
AMERICAN GRILL	Av. Charles de Gaulle	03.86.56.20.22 06.29.58.45.07	DESPRES Karl	60	80 m <sup>2</sup>	100
LE QG	1 place du marché	09.87.36.86.06	ECOLASSE Benoît	50		
LA STATION	9 rue Notre Dame	06.72.29.22.45	LAID Haidoussi			
VEGA'NATH AND JEN	56 rue Gabreil Cortel	09.73.56.43.04	GRIEU Nathalie CHAISE Jennifer	26		
WOK DU MANDARIN	26 Av Jean Hemery	03.86.63.38.19	TANG Chi			
LA BONNE FRANQUETTE	1 route d'Auxerre	03.86.62.45.13 06.76.21.99.09	BONALDI Jean-Louis			

## RESTAURATION RAPIDE

CHEZ ELIZABETH	3 avenue Roger Varrey	03.86.43.26.08	MONEMALY Dimitry	28	75 m <sup>2</sup>	30
BRASSERIE DES VOYAGEURS	40 bis avenue Gambetta	03.86.62.11.75 06.73.17.79.18	UBERTI FOPPA Erika	40	150 m <sup>2</sup>	50
MC DONALD'S	Rue des Entrepreneurs	03.86.62.45.10	MICHEL Lilian	100	/	120
DREAM'S PIZZA	1 avenue Roger Varrey	03.86.91.84.59 06.23.68.11.32	M.HAIDER			
LE BISTROT DU MARCHE	Rue des Entrepreneurs	03.86.92.13.00	SIMONNET Julien	60	100 m <sup>2</sup>	120
CHICKEN HOUSE	5 Av Roger Varrey	09.81.20.88.11	DADOUCHE Nawal/ MAFFIONE Gino			
GAMBETTA FOOD	26 Av Gambetta	03.86.63.75.97	ESSALAH Zouhaier			
PINTXOS Y TAPAS	17 bis Avenue Gambetta	/	ONNEMBO Alfonso			
SELIM KEBAB	12 Av Gambetta	03.86.62.43.74 06.50.32.74.08	ATASOY Harun			
SUN BAR	6 Quai Ragobert	09.52.81.26.06	FOURNIER Anthony			
PIZZERIA LA FRINGALE	21 Bis quai Ragobert	03.86.62.28.73	M.ROCHETTE			
LE KIOSQUE A PIZZA	49 Rue des entrepreneurs	03.86.73.08.95	Jean-Luc LANGONNET			

## LIVRAISON DE REPAS

ELITE RESTAURATION	15 rue Valentin Privé	03.86.19.37.40 06.89.53.36.78	CACHOT François (M.VAN)	2000	600 m <sup>2</sup>	5000
ALL O DOM	62 rue du Luxembourg		CACHOT François			

<b>Commune de Joigny</b>	<b>Dispositif Communal de</b>	<b>Page 1/1</b>
	<b>Liste des médecins et professions paramédicales</b>	

→ **Médecins généralistes**

<b>Noms</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
Dr COSSARD	93 rue Jacques d'Auxerre	03.86.62.06.09
Dr BESSAOUD CHEYBANI	17 quai Leclerc	03.86.62.47.82
Dr JUCHEREAU	31 quai Leclerc	03.86.62.50.39
Groupe médical MONTAIGNE  - Dr ROMIEU - Dr WALINE - Dr BOISSERIE - Dr LIEVRE DOORBOS - Dr MANZANO	33 rue de la Porte Percy	03.86.62.14.43
Dr DELAUNAY  Dr DUBOIS	Rue Jean-François de la Perrouse, ancien site militaire, bât 38	03.73.59.00.23
Dr FRIGUI	1 rue Voltaire	03.86.80.09.50

→ **Laboratoire d'analyses médicales**

<b>Noms</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
Laboratoire BIO +	20 quai Ragobert	03.86.6.01.10

→ **Infirmiers – infirmières**

<b>Noms</b>	<b>Téléphone</b>
Mme DE MELLANVILLE M. DURDAN	03.86.62.06.11
Mme THIEBAUT Mme ABDESLAM	03.86.35.09.72
Mme JOCHMANS MORAINÉ M. VINCENT	03.86.91.41.70
Mme VIGNERONT Mme THURNE	06.08.41.78.89
Mme MORIN M. CHENONIER	03.86.62.32.60
Mme JOSSELIN M. CHIMAY BARROCAL	03.86.63.69.11

→ **Audio-prothésistes**

Noms	Adresse	Téléphone
M. DUPECHEZ	2-3 quai Ragobert	03.86.62.03.56
Centre optique mutualistes	10 avenue Gambetta	03.86.92.03.10
Laboratoire d'audition Ouïe fine	47 bis rond-point de la Résistance	03.86.43.85.41

→ **Chirurgien-dentiste**

Noms	Adresse	Téléphone
Dr JACQUILLAT	26 rue Aristide Briand	03.86.63.36.34

→ **Dermatologue**

Noms	Adresse	Téléphone
Dr BOULITROP	29 quai du Général Leclerc	03.86.62.46.07

→ **Masseurs, kinésithérapeutes, ostéopathes**

Noms	Adresse	Téléphone
M DIGNAT/THIAN	10 rue Thibault	03.86.62.27.50
M.BERNDT M. Mme DEROUBAIX BLAZEF SLADEK	4 avenue Roger Varrey	09.81.74.56.37
M.MEKDJIAN	31 quai du Général Leclerc	03.86.62.15.00
Mme VILBOIS- DERBIN/M.DERBIN	40 rue du Luxembourg	03.86.62.40.88 03.86.91.77.05
Mme NOIREAU	Avenue du Sully (pépinière d'entreprise)	06.58.15.68.89
Mme MONCEAU	15 Avenue Gambetta	06.81.86.74.20
Mme MUNOS-DOUCET	Avenue d'Hanover	09.86.56.68.68

→ **Médiation familiale de l'Yonne Croix Rouge Française**

Noms	Adresse	Téléphone
Croix Rouge Française	39 rue de liberté, Migennes 89400	03.86.92.38.98

## → Opticiens – lunetiers

Noms	Adresse	Téléphone
Voir et Ecouter	10 avenue Gambetta	03.86.92.03.15
Opticien Krys	21 Quai Ragobert	03.86.62.26.00
Vision plus	2 Quai Ragobert	03.86.62.03.56
Optic 2000	Galerie marchande d'Intermarché	03.86.62.24.86

## → Orthophonistes

Noms	Adresse	Téléphone
Mme SOUFFLARD-DUCROT	30 rue Henri Bonnerot	03.86.62.07.09
Mme ZISMAN	47 rue Montant au Palais	03.86.62.35.93
Mme ADNOT	Rond-Point de la Résistance	03.86.91.76.91
Mme HEROUX	15 rue des sœurs Lecoq	03.86.63.58.80

## → Podologues pédicures

Noms	Adresse	Téléphone
Melle CAZAUX	18 A quai du Général Leclerc	03 86 62 18 12
MmePARRIN-GONZALEZ	36 rue Chaudot- résidence Le Tholon bât 1	03.86.91.40.89

## → Psychiatre

Nom	Adresse	Téléphone
Dr ABBOU	11 rue Saint-Jacques	03.86.91.75.71

## → Psychologues

Noms	Adresse	Téléphone
M. DOMINGUEZ	8 Avenue Gambetta	03.86.62.34.77
Mme ROCHETEAU	17 quai du Général Leclerc	06.79.97.95.14
Centre médico-psychologie	12 avenue d'Amelia	03.86.92.18.95

## → Psychomotricienne

Nom	Adresse	Téléphone
Mme LESEC	Avenue de Sully Prolongée (pépinière d'entreprise)	06.63.54.06.06

## → Psychothérapeutes

Noms	Adresse	Téléphone
Mme PUECH	11 rue Saint-Jacques	03.86.62.27.96
Mme TYRODE	Bât Adrien Durant- ancien site militaire	06.95.63.22.77

## → Sages-femmes

Noms	Adresse	Téléphone
Mme ROSALIE	10 rue Thibault	03.86.91.77.07
Mme MIGNARD	33 rue de la Porte Percy	03.86.62.14.43

## → Sophrologues

Noms	Adresse	Téléphone
Mme MISSAULT	Avenue d' Hanover	06.30.90.57.15
M. COAT	15 avenue Gambetta	07.55.60.25.22

## → Centre hospitalier Simone Veil de Joigny

Services	Téléphone
CH Simone Veil, 3 quai de l'hôpital	03.86.92.33.33
Urgence/SMUR	03.86.92.33.36
Médecine A	07.55.60.25.22
Médecine B à orientation gastro-entérologique	03.86.92.33.81
Unité de Soins Continus (USC)	03.86.92.33.39
Unité de Soins de Suite et de Réadaptation (USSR)	03.86.92.32.94
Consultation externe, centre hospitalier : Dr BABONI	03.86.92.33.37
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr MAURICE et M. RANTY, infirmier [ addictologie-tabacologie ]</li> <li>- Dr DOUNIAMA [ diabétologie ]</li> <li>- Dr SAIDANI et Dr FREJATE [ néphrologie ]</li> <li>- Dr ZAHARIA [ orthopédie ]</li> <li>- Dr ABISAFI [ orthopédie ]</li> <li>- Dr COCQUEMPOT [ médecine et traumatologie du sport, épreuve d'effort (VO2) ]</li> <li>- Dr MIGONE [ chirurgie viscérale ]</li> <li>- Dr MORVAN, N'GOUESSE. HADJ-HAMOU, BERTRAND, COCQUEMPOT [ cardiologie ]</li> <li>- M. SZYMANSKI [ plaies et cicatrisation ]</li> <li>- Dr MIHAYLOV [ urologie ]</li> <li>- Dr GERMOND-BOISSERIE [ IST ]</li> <li>- Dr CÉLESTIN [ mémoire ]</li> <li>- Dr CHAT, HENDRIX et MONCEAU [ diététique ]</li> </ul>	<p>03.86.92.34.38</p> <p>03.86.86.18.89</p> <p>03.86.92.02.70</p> <p>03.86.92.33.20</p>

## → Maisons de retraite

Noms	Adresse	Téléphone
Centre de gériatrie	1 allée Pierre de Coubertin	03.86.92.03.66
Résidence Prieur de la Côte d'Or	19 faubourg de Paris	03.86.62.12.31
PAPYHAPPY	Avenue de Sully prolongée (pépinière d'entreprise)	03.72.60.57.00

## → Ambulances agréées

Noms	Adresse	Téléphone
Renard Joigny	51 bis avenue Charles De Gaulle	03.86.35.98.98
Saget	51 avenue Charles De Gaulle	03.86.91.57.94

## → Vétérinaires

Noms	Adresse	Téléphone
Clinique vétérinaire des Champs Blancs	14 avenue d'Amelia	03.86.62.07.20
Clinique vétérinaire de la Petite Isle	72 route de Montargis	03.86.91.46.20

## → Pharmacies

Noms	Adresse	Téléphone
Pharmacie de l'Hôpital	14 avenue Gambetta	03.86.62.10.58
Pharmacie TRAN	8 rue Gabriel Cortel	03.86.62.17.95
Pharmacie de la Madeleine	CC de la Madeleine 3 place Colette	03.86.62.02.56
Pharmacie du marché	14 quai Ragobert	03.86.62.03.12
Pharmacie de garde		32.27

## → Autres

Noms	Téléphone
Soins infirmiers à domicile	03.86.92.13.71
Association « club cœurs et santé de Joigny »	03.86.92.32.93 <a href="mailto:Coeur-sante-joigny@ch-joigny.fr">Coeur-sante-joigny@ch-joigny.fr</a>
Service de réadaptation cardiaque et respiratoire (SRCR)	03.86.92.33.67
Centre prénatal de proximité	03.86.92.33.85
Hospitalisation à domicile (HAD)	03.86.92.32.79
Imagerie médicale	03.86.92.33.34
Biologie	03.86.92.33.35
Service social pour les patients hospitalisés	03.86.92.31.92
Médecine du travail	03.86.62.05.33
Centre de planification et d'éducation familiale dans l'Yonne	03.86.62.46.88
Centre de lutte anti-tuberculeux	03.86.86.18.89



COMMUNE DE JOIGNY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS</b>	VERSION 1.00
			PAGE 1/1

Nom, Prénom	Adresse	N° de téléphone	Compétences particulières
SITP Jean-Louis ETERNOT	86 route de Montargis 89300 Joigny	03.86.62.35.15	Catégorie : BTP et construction Peinture
BERTRAND SAS Asseni	Route de Chamvres 89300 Joigny	03.86.80.02.22	Catégorie : eau et gestion des déchets
YONNE ENROBES Mariel François, PUTHOD Philippe	Route nationale 6 LD de la Colombine 89300 Joigny	03.86.62.23.41	Catégorie : autre industrie Fabrication d'autres produits minéraux
DE BORTOLI ET FILS DE BORTOLI Vincent	4 All. De l'Yonne	03.86.62.23.11	Catégorie : BTP et construction
BOURGOGNE CONSTRUCTION GONZALEZ Antoine	35 quai du général Leclerc	07.89.99.87.41	Catégorie : BTP et construction
GTSE BLANCHECOTTE Bruno	Parc des activité la petite Isle 11 rue des entrepreneurs	03.86.92.13.87	Catégorie : métallurgie
PPER MARIA Bruno	72 Avenue Jean HEMERY 89300 Joigny	06.66.23.83.18	Catégorie : BTP construction Plomberie
CDM PUSNESGE MACHERET Fabrice	22 route de Chamvres	03.86.62.07.70	Catégorie : commerce de gros Vente de matériaux de construction
BRICOMARCHE BEGIN Laurence	La Petite Isle	03.86.62.37.80	Catégorie : commerce de détail, quincaillerie, peinture
DORAS	62 avenue Jean Hemery	03.86.62.40.44 03.86.62.51.69	Catégorie : Commerce de gros, bois et matériaux de construction
HOUPERT Didier	2 Faubourg Saint- Jacques	03.86.62.49.37 06.63.11.83.16	Catégorie : BTP et construction Maçonnerie
S.T.B 89 SASU TAHIR Jérôme	16 Avenue du commandant Tulsane 89300 joigny	03.86.62.15.51	Catégorie : BTP et construction Couvreur



GERVAIS Sébastien	19 rue Neuve	03.86.62.04.08	construction Travaux de finition
K PAR K	25 rue des entrepreneurs	03.39.22.02.07	Catégorie : commerce de détail
ADAPTATIVE ENERGIES SERVICES M'RABET Lamgeb	58 quai d'Epizy	06.58.00.92.26	Catégorie : BTP et construction Chauffagiste
POINT P	Chemin du Port au Bois	03.86.19.31.00	Catégorie : commerce de gros
DARNIS père&fils DARNIS Jean	Hameau de Léchères, 20 rue de la Charmille 89300 Joigny	06.06.46.50.68	Catégorie : BTP et construction Menuiserie
BIDV FIEVET Loic	50 route de Longueron	06.75.47.68.32	Catégorie : eau et gestion de déchets
MCC COSSET Michel	12 avenue d'Hanover	06.01.88.29.21	Catégorie : BTP et construction Carreleur

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II.03 VERSIO N 1.00</b>
	<b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ASSOCIATION DE SECOURISME OU DE SECURITE CIVILE</b>	<b>PAGE 1/1</b>

<b>Nom, Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>N° de téléphone</b>	<b>Compétences particulières</b>
Anne SEVI La Croix-Rouge- Française		06.15.64.04.70 yonne.croix-rouge.fr	
Annick ORTIGUES Secours catholique	14 rue des Ingles	03.86.91.41.82 Secourscatholique.joigny@sfr.fr	
Marc LENZEELE Les Restos du Cœur	Place Cassini	03.86.62.02.90	



## **3ème Partie :**

# **PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE**

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	Envoyé en préfecture le 10/03/2023 Reçu en préfecture le 10/03/2023 Publié le 10/03/2023 ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE	 FICHE ID : 089-218902062-20230228-ADM_11_2023-DE
			<b>VERSION 1.00</b>
	<b>PRESENTATION CONTEXTE GENERAL</b>		<b>PAGE 1/1</b>

La ville de Joigny est traversée par la rivière L'Yonne.

- Sur sa rive gauche une zone de plaine et un affluent (le Tholon).
- Sur sa rive droite une côte de vignobles et un plateau boisé (la forêt d'Othe).
- Un seul pont relie les deux rives, circulation 3 voies (le pont St Nicolas).
- Un pont de fer à 2.5 km en aval du 1<sup>er</sup>, circulation 1 voie relie la RD 943 au chemin d'Epizy (camping).
- Desservie par des infrastructures routières (RD959/RD943).
  - Par des infrastructures ferrées (PLM 4 voies).
  - Par des infrastructures aériennes (aérodrome).
  - Par des infrastructures fluviales (Yonne).
- Contournée par RN6 (déviation).
- Sur le territoire des industries à risques moyens.
- La commune possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU Intercommunal).
- La commune est située dans la zone d'inondation spécifique du Plan Particulier d'Intervention du barrage de Pannecièrre (PPI).

COMMUNE DE JOIGNY	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	
	PRESENTATION IDENTIFICATION DES RISQUES	VERSION 1.00
		PAGE 1/1

## LES RISQUES :

### ☛ INONDATIONS

- Débordement de l'Yonne et du Tholon
- Rupture de barrage (Pannecière)
- Ruissellement
- Remontée de la nappe phréatique
- Coulées de boues du vignoble

### ☛ INDUSTRIELS DIVERS

- Silos de stockage
- Transports de matières dangereuses
- Transports routiers RD959/RD943/RN6/A6
- Transports ferroviaires PLM
- Transports aériens
- Transports fluviaux

### ☛ FEUX DE FORETS

- Forêt d'Othe

### ☛ NATURELS

- Neige/verglas
- Grand froid
- Sécheresse
- Canicule

### ☛ SANITAIRES

- Pandémie grippale (H1N1)
- Coronavirus
- Grippe aviaire

### ☛ NUCLEAIRE

- Distribution d'iode stable

### ☛ ATTENTAT TERRORISTE

### ☛ RUPTURE APPROVISIONNEMENT ALIMENTS

COMMUNE DE JOIGNY	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	
	ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE JOIGNY	VERSION 1.00
		PAGE 1/2

## PRODUCTION

La ville de Joigny est alimentée par une source et deux captages

### Source dite de « La Fontaines aux Anes »

Située en limite de la commune de Looze, l'eau est captée par un puits d'une dizaine de mètres prolongé par une galerie drainante, qui capte l'eau de quelques diaclases de l'aquifère de la craie. Son débit est variable en raison d'une forte turbidité par temps de pluie, elle peut cependant délivrer un débit maximal journalier de 1 600 m<sup>3</sup>. **L'eau de la source est traitée au chlore gazeux avant son déversement dans le réservoir du Calvaire.**

### Station de pompage de la Madeleine

Situé à proximité des terrains de tennis sur la route de Laroche, le captage est constitué d'un puits de 4 mètres de profondeur alimenté par 3 drains rayonnants, captant les alluvions de l'Yonne.

Le puits est équipé d'une pompe de surface et d'une pompe immergée pouvant fournir l'une et l'autre 153 m<sup>3</sup>/h. Leur fonctionnement est alternatif.

**L'eau ainsi captée subit alors une simple désinfection au chlore gazeux.**

### Station de pompage d'Epizy

Deux forages de 22 mètres de profondeur captent l'aquifère de la craie turonienne.

Chacun des 2 forages est équipé d'une pompe de 220 m<sup>3</sup>/h.

**L'eau est désinfectée par injection de chlore gazeux.**

## DISTRIBUTION

Trois réservoirs semi enterrés assurent le stockage des ressources avant leur distribution en réseau.

### 1. Réservoir du Calvaire

Sa capacité de stockage est de 1 800 m<sup>3</sup> (2 cuves de 900 m<sup>3</sup>).

Il est alimenté simultanément par la station de la Madeleine et la source de la Fontaine aux Anes et dessert gravitairement :

- Le secteur de la rive droite compris entre la vieille ville et l'extension Est (linéaire 17 070m)
- Le réservoir de la croix d'Arnault

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.05 VERSION 1.00</b>
	<b>ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE JOIGNY</b>	<b>PAGE 2/2</b>

## **2. Réservoir de Beauregard**

Sa capacité de stockage est de 3000 m<sup>3</sup> (2 cuves de 1 500 m<sup>3</sup>).

Il est alimenté par la station de pompage d'Epizy et dessert gravitairement :

- La vieille ville et l'ouest de la rive droite (linéaire 25 130 m)
- L'extension Est de la ville (linéaire 6 880m)
- Et par surpression l'aérodrome et le centre aéré.

## **3. Réservoir de la Croix d'Arnault**

Sa capacité de stockage est de 750 m<sup>3</sup>.

Le réservoir de la Croix d'Arnault est alimenté gravitairement par le réservoir du Calvaire et dessert toute la rive gauche de la ville.

## **RESEAU**

Le linéaire total de la commune est de l'ordre de 72 400 mètres. Celui des conduites de refoulement est de 3 770 mètres dont 2 750 mètres pour Epizy et 1 020 mètres pour la Madeleine. Le linéaire de la conduite d'adduction de la Fontaine aux Anes n'est pas exactement connu.

L'eau distribuée subit régulièrement une série d'analyses réalisées par le CARSO, sous la direction des services de l'ARS, (Agence Régionale de Santé). Les analyses sont disponibles auprès du responsable du service eau et assainissement aux services techniques.

Coordonnées téléphoniques 03.86.92.48.19

Mail : [service.eau@ville-joigny.fr](mailto:service.eau@ville-joigny.fr)

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION</b>	<b>FICHE III.06 VERSION 1.00</b>
		<b>PAGE 1/2</b>

## **POPULATION PERMANENTE**

### **a. Nombre d'habitants (2023)**

9 691 habitants

### **b. Population identifiées « à risque »**

- Centre hospitalier de Joigny.
- Hameau retraite.
- Prieur la côte d'or.
- Cesame autisme 89.
- Crèches les oursons, les lucioles et micro crèche maria Montessori.
- CCAS listes colis de Noël, canicule, SDF.
- Personnes isolées.
- Personnes handicapées.
- Personnes sans moyens de locomotion.
- Personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers.
- Centre de gériatrie.
- Foyer d'accueil médicalisé Les Champs Blancs.

<b>COMMUNE DE JOIGNY</b>	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE III.07 VERSION 1.00</b>
	<b>INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION</b>	<b>PAGE 2/2</b>

## POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES

➤ Résidents secondaires

<b>Principales</b>	<b>4170</b>
<b>Secondaires</b>	<b>170</b>

➤ Gens des voyages sédentarisés

- chemin du ponton
- chemin de halage au ponton
- chemin de Courtenay (accès au chenal de dérivation de l'Yonne)
- camp route de Paroy/Tholon

➤ Activités touristiques

- Location de bateaux de plaisance : locaboat Holidays : 1 chemins du Port au Bois – 03.86.62.06.14
- office de tourisme de Joigny et du Jovinien - quai Ragobert – 03.86.62.11.05
- animation du patrimoine
- Aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique
- Camping municipal d'Epizy (ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) – 03.86.62.07.55
- Location saisonnière ou gîtes
  - L'escale au fil de l'Yonne, 17 rue d'Epizy – 06.08.02.84.45
  - Le Cloître Saint-André – 2 rue des Moines – 06.72.29.22.45
  - Mme DE MARISY – 4 rue Irène Chiot – 06.70.65.46.52
  - Etape détente Bourguigonne – 38 bis rue Chaudot – 06.81.28.10.48

➤ Manifestations diverses

- carnaval des écoles
- foire de Pâques
- défilé du 13 juillet
- feu d'artifice fête de la libération (Août)
- marché de Noël
- fête foraine de Pâques
- les bouchons de Joigny
- fête nationale : défilé du 14 juillet ou pique-nique républicain
- fête de la commune libre de St André (fin juillet)
- fête de la libération : pique-nique, feu d'artifice et bal populaire (Août)

<b>Commune de Joigny</b>	<b>Dispositif communal de crise</b>	
	<b>ANNUAIRE D'URGENCE ET NUMEROS UTILES</b>	<b>Pages 1/1</b>

<b>SERVICES</b>	<b>TELEPHONE</b>
Préfecture de l'Yonne	03.86.72.79.89
Sous-préfecture de Sens	03.86.83.95.30
Police secours	17
SAMU	15
Numéro d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes	114
Accueil sans abri	115
Centre antipoison	03.83.32.36.36 (Nancy 24/24)
Centre de secours principal Joigny	03.86.16.35.20
Pompier	18
Numéro d'urgence unique européen	112
Gendarmerie nationale Joigny	03.86.19.34.50
Centre hospitalier de Joigny	03.86.92.33.33
Agence territoriale routière	03.86.92.03.80
Centre de gériatrie	03.86.92.03.66
Direction départementale des territoires	03.86.48.41.00
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	03.86.72.69.00
Agence régionale de santé	03.86.51.80.14
EDF	0810 333 089
GAZ GRDF	0 800 433 089
GAZ info coupure gaz	0 800 47 33 33
UTI Nivernais-Yonne-VNF	03.58.43.21.65
Conseil départemental de l'Yonne	03.86.72.89.89
Info route	08.20.00.01.89
Météo France	08.92.68.02.89
France télécom	0 800 083 083
Yonne républicaine	03.86.92.16.50
Mairie de Joigny	03.86.92.48.00
Services techniques municipaux	03.86.92.48.04
Allo mairie	0 800 89 306
Service des eaux/assainissement	03.86.92.48.19
Police municipale	03.86.62.09.38
Pôle social-CCAS	03.86.92.48.28
Communauté de commune du jovinien	03.86.62.47.95